



Procès-verbal

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 Décembre 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ et le LUNDI QUINZE DECEMBRE à dix-huit heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Yvon BOURREL, MAIRE, sur la convocation qui leur a été adressée le MARDI NEUF DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ.

Etaient présents :

M. Y. BOURREL - Maire

Mmes et MM. : S. CRAMPAGNE – L. TRICOIRE – L. BELEN – L. PRADEILLE – L. CAPPELLETTI - **Adjoint.**

Mmes et MM. : B. GANIBENC – F. DENAT – D. BALZAMO – D. TALON – M. LEVAUX – A. SAUTET – P. MOULLIN-TRAFFORT – S. BEAUFILS – M. RENZETTI – S. EGLEME – C. FAVIER – C. KORDA – F. DALBARD – S. GRES-BLAZIN – G. DEYDIER – D. BOURGUET – G. PARMENTIER – PM. CHAZOT - **Conseillers.**

Absents excusés :

Mmes et MM. : C. CLAVEL – L. GELY – R. BARTHES – B. MAZARD – V. ALZINGRE – S. DEMIRIS – M. PELLETIER – P. DELCANT – S. RAYNAL

Procurations :

C. CLAVEL à B. GANIBENC
B. MAZARD à M. RENZETTI
V. ALZINGRE à L. TRICOIRE
L. GELY à S. EGLEME

R. BARTHES à P. MOULLIN-TRAFFORT
S. DEMIRIS à C. FAVIER
M. PELLETIER à D. BOURGUET
P. DELCANT à S. GRES-BLAZIN

Secrétaire de séance : F. DALBARD

Après adoption du procès-verbal, l'ordre du jour est abordé :



DECISIONS MUNICIPALES PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET INFORMATIONS DIVERSES

A / Décisions municipales :

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions municipales qui ont été prises depuis la dernière séance, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N°	DATE	OBJET	CARACTERISTIQUES	DATE DE L'EVENEMENT	MONTANT en € TTC
154	23/09/2025	OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ET MISE A DISPOSITION DE LOCAUX	Avenant n°2 - Convention d'autorisation temporaire d'occupation du domaine public et de mise à disposition de locaux pour l'exercice d'une activité de location et gestion locative de bateaux de plaisance, de location d'articles de loisirs, de sport et accessoires de plaisance – RENT MY BOAT	Du 1 ^{er} Novembre 2025 au 31 Octobre 2026	Redevance de 7 200€ /an
155	25/09/2025	OCCUPATION TEMPORAIRE DE LOCAL DE STOCKAGE	Convention d'occupation temporaire Local de stockage dans la maison CLARET (149, Boulevard de la Démocratie à Mauguio Parcelle CL 231) Société OLI'VINS	Du 1 ^{er} Octobre au 30 Septembre 2029	Redevance d'occupation de 150 €/mensuels
156	25/09/2025	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Spectacle « Narcisse&echo » l'association Tchoutchak Cie	Mardi 30 Septembre 2025	1 160€
157	25/09/2025		Spectacle « Visite guidée théâtralisée du théâtre Bassaget » avec l'association Tchoutchak Cie	Mardi 30 Septembre 2025	3 000€
158	25/09/2025		Atelier BD « Apprendre à dessiner Ratiché » avec l'auteur Guillaume GUERSE	Mercredi 22 Octobre 2025	270€
159	29/09/2025		Spectacle jeune public « Mini concert de Noël par Flavia Perez » avec l'association Tambour Battant	Mercredi 17 Décembre 2025	650€
160	30/09/2025		Spectacle « Petit Enfer » avec la ACT 12/compagnie Création éphémère	Samedi 4 Octobre 2025	6 285,40€
161	30/09/2025		Spectacle « Dalisa » avec la compagnie Foutrak	Mardi 30 Septembre 2025	1 580€
162	01/10/2025		Journée des Dys : Atelier « dans la peau d'un dys » l'Artiste-auteur Christopher Boyd	Samedi 11 Octobre 2025	400€
163	02/10/2025	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DE LOCAUX	Avenant n°1 - Convention de mise à disposition temporaire gracieuse de locaux – CLUB DE PLONGÉE MAUGUIO-CARNON – Prolongation	Jusqu'au 31 Octobre 2026	gratuit
164	06/10/2025	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Spectacle tout public « Le Roi des ours » l'association ONE-SHOT	Samedi 15 Novembre 2025	5 884,47€
165	07/10/2025		Concert « Piel : chants peau à peau » l'association Atomes Productions	Samedi 15 Novembre 2025	600€
166	07/10/2025		Spectacle « Giovanni à la rencontre de Leonardo » l'association Compagnie Intermezzo	Samedi 22 Novembre 2025	1 060€

167	09/10/2025	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS	Mise à disposition du stand de tir de Mauguio Carnon au profit de la Direction Interrégionale des Douanes d'Occitanie		Cf Tarifs communaux
168	09/10/2025		Mise à disposition du stand de tir de Mauguio Carnon au profit de la Police Municipale de Saint-Drézéry		Cf Tarifs communaux
169	15/10/2025	CONVENTION D'AUTORISATION TEMPORAIRE	Convention d'autorisation temporaire pour l'implantation d'un dispositif de boîtier chronophotographique par l'entreprise TIMELAPSE GO mandatée par Vinci Immobilier pour réaliser un suivi photographique connecté pour un chantier à Mauguio, situé 485 boulevard de la Liberté	Pour une durée de 24 mois	Redevance d'occupation de 100€/an
170	15/10/2025	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS	Convention de mise à disposition de la base de voile au profit du Yacht Club Mauguio Carnon pour les saisons suivantes : 2025-2026 / 2026-2027 / 2027-2028		gratuit
171	15/10/2025	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Exposition « BOCAJ » avec l'artiste Jean-Paul Bocaj	Du Jeudi 16 Octobre 2025 au Vendredi 21 Novembre 2025	1 600€
172	15/10/2025	AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE	Convention de mise à disposition avec la société ATC France d'un emplacement sur le port de Carnon pour l'accueil provisoire d'une station de relais radiotéléphonique – Passation avenant n°1	Du 1 ^{er} Mai 2025 au 1 ^{er} Septembre 2026	Redevance d'occupation forfaitaire de 12 000€
173	20/10/2025	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Concert « Good Bazar de Noël » l'association Radeau Records	Vendredi 19 Décembre 2025	604,98€
174	20/10/2025		Spectacle « 12 rue d'la joie » avec l'association Compagnie Mungo	Samedi 8 Novembre 2025	1 330,70€
175	21/10/2025		Coproduction et préachat dans le cadre du soutien à la création à la compagnie Portes Sud	Saison 2026/2027	1000€ pour le projet « Paradox » de la Compagnie Porte Sud et préachat du spectacle 6 005,76€
176	22/10/2025	DECISION D'ESTER EN JUSTICE	Désignation d'un avocat pour la défense des intérêts de la commune dans l'affaire TA 2507274-1 (contentieux d'urbanisme demande d'annulation de la décision de refus de PC)		
177	29/10/2025	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DE LOCAUX	Mise à disposition gracieuse de la location et de l'entretien de la Salle Morastel et de sa cuisine pour l'anniversaire des 50 ans de la MJC de Mauguio Carnon	Samedi 22 Novembre 2025	gratuit
178	29/10/2025		Mise à disposition gracieuse de la location et de l'entretien du théâtre Bassaget lors de la conférence sur la Paix organisée dans le cadre des 40 ans de l'Association « Servir la Paix »	Lundi 10 Novembre 2025	gratuit
179	04/11/2025	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS	Convention de mise à disposition des terrains de tennis de Mauguio Carnon à des fins commerciales pour des professeurs de tennis		Redevance fixée selon les tarifs communaux

180	annulé				
181	04/11/2025	CONTRAT DU SPECTACLES ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Convention avec l'Association « CARRE MENTHE » pour l'organisation del 'Exposition et d'un concert « L'ORCHESTRE » de Marc Calas	Du 30 Novembre au 31 Décembre 2025 et concert le Dimanche 30 Novembre 2025	2 140,40€
182	05/11/2025	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DE LOCAUX	Mise à disposition gracieuse du Théâtre Bassaget dans le cadre du soutien à la création à compagnie Pieds nus dans les orties		gratuit
183	13/11/2025	CONTRAT DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Contrat de cession avec l'association « 45 Tour » Rencontre musicale avec "Lucas Santana"	Vendredi 21 Novembre 2025	770€
184	21/11/2025		Partenariat de la Commune de Muguio Carnon avec l'Association « La joie de vivre » pour la programmation d'un Spectacle de variétés	Vendredi 5 Décembre 2025	gratuit
185	21/11/2025	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DE LOCAUX	Mise à disposition à titre gracieux du Théâtre Bassaget aux associations « Jeune Ballet Chorégraphia, Kala, Art Forme, Tang'Azur, Toros y Toreros » pour la programmation de spectacles de danse au profit de l'AFM Téléthon	Dimanche 7 Décembre 2025	gratuit
186	21/11/2025	PARTENARIAT DE LA COMMUNE AVEC L'ASSOCIATION R.S.E.O	Autorisation de gestion de la billetterie et de la buvette par l'Association R.S.E.O lors du spectacle proposé par des Associations de la Commune au profit de l'AFM Téléthon	Dimanche 7 Décembre 2025	gratuit
187	21/11/2025	CONTRAT DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Contrat de cession avec l'Association « Collectif DETOUR 21 » pour l'organisation d'une lecture théâtralisée « Spectacle Pig Boy 1986-2358 »	Samedi 6 Décembre 2025	1 293,76€
188	21/11/2025		Partenariat avec l'association Culture et Sports Solidaires 34 Offre à l'association de places gratuites pour les spectacles programmés aux Théâtre Bassaget et à la Salle Rosa Parks		gratuit
189	24/11/2025		Manège « Le Circophone » Cirque plein d'air -	Samedi 29 Novembre 2025 à Carnon	2 100,00€
190	24/11/2025		« Manège à plumes et le Carrousel du Maharaja », par la Compagnie Tête à plumes -	Samedi 29 et Dimanche 30 Novembre 2025	3 800,11€
191	24/11/2025		Spectacle « Une vache de manège » par la compagnie les Enjolveurs -	Samedi 29 et Dimanche 30 Novembre 2025	4 325,00€
192	24/11/2025		LES ENJOLIVEURS Spectacle « Parade Le manège aux Ecureuils »	- Samedi 29 et Dimanche 30 Novembre 2025	6 330,00€
193	24/11/2025		Spectacle « Représentation père Noël mère Noël et lutin » par la compagnie Les Enjolveurs -	Dimanche 30 novembre 2025	2 215,50€
194	28/11/2025	DECISION D'ESTER EN JUSTICE	Désignation d'un avocat pour la défense des intérêts de la commune dans l'affaire TA 2506646-3 (Ressources Humaines)		
195	28/11/2025	FINANCES	Contractualisation d'un emprunt auprès de la Caisse	20 ans 3,5 % Taux fixe	1 840 000€

			Régionale de Crédit Mutuel- Budget Principal		
196	28/11/2025	CONVENTION DE PRET DE MATERIEL	Signature d'une convention avec le syndicat mixte ENTRE PIC ET ETANG pour le prêt de matériel dans le cadre de l'organisation des Marchés de Noël 2025		gratuit
197	02/12/2025	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DE LOCAUX	Prêt à titre gracieux de la Salle Rosa Parks à la Compagnie VOLPINEX dans le cadre du soutien à la création	Du 3 au 5 Décembre et du 10 au 12 Décembre 2025	gratuit
198	02/12/2025	CONTRAT DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Spectacle « O Janis » avec l'Association Compagnie des 3 Pas	Samedi 17 Janvier 2025	1 180€
199	02/12/2025		Spectacle « Mythologies » avec la Compagnie « Papiers Machins »	Vendredi 19 Décembre 2025	1 562,10€
200	03/12/2025	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DE LOCAUX	Mise à disposition de la Salle de réunion à l'Îlot Prévert au profit du GIE LOA2	Durée d'1 an renouvelable 3 fois	Redevance annuelle de 5 836, 09€

Monsieur Yvon BOURREL : Mesdames et Messieurs, bonsoir, chers collègues. Bienvenue à la presse et bienvenue au public pour ce dernier conseil municipal de l'année de 2025. Nous avons, comme secrétaire de séance, Monsieur DALBARD. Nous avons des procurations : Madame MAZARD pour Monsieur RENZETTI, Madame ALZINGRE pour Monsieur TRICOIRE, Monsieur CLAVEL pour Monsieur GANNIBENC, Madame DEMIRIS pour Madame FAVIER, Madame BARTHES pour Madame MOULLIN TRAFFORT, Madame PELLETIER pour Monsieur BOURGUET, Monsieur DELCANT pour Madame GRES BLAZIN, et Madame GELY pour Madame EGLEME. Je vous propose, avant d'ouvrir la séance, d'adopter le dernier procès-verbal qui n'a pas fait l'objet de remarque écrite. Avez-vous une remarque en séance ? Monsieur DENAT.

Monsieur Frantz DENAT : Je ne sais pas si c'est une retranscription automatique des PV par enregistrement, ou si c'est fait de manière dactylographiée. Ce n'est pas grave, mais le relire de temps en temps, parce qu'il y a des bugs. Je pense que c'est un enregistrement automatique, mais qu'il soit relu. Il y a parfois des trucs un peu bizarres dans les déclarations des uns et des autres. Ce n'est pas grave, mais c'est par principe, puisque c'est un PV écrit.

Monsieur Yvon BOURREL : Si ce n'est rien de grave, très bien. Je vous remercie. On considère le PV adopté définitivement et sans réserve. Avant d'ouvrir cette séance du conseil municipal, nous avons reçu une nouvelle terrible de l'Australie hier avec un attentat antisémite. Un Français d'ailleurs a perdu la vie avec 30 autres personnes. Et pour ce faire, je vous invite à observer une minute de silence en mémoire à ces personnes. Je vous remercie. Nous avons eu quelques questions auxquelles nous avons répondu. Monsieur CHAZOT m'en a posé une tout à l'heure. Si vous voulez bien, j'y répondrai en fin de séance. Elle est relative justement au sujet du moment. Dans un premier temps, nous examinons les décisions municipales qui ont été portées à votre connaissance in extenso. C'est le marronnier habituel qui appelle peut-être des commentaires ou des questionnements. Monsieur PARMENTIER.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Merci, Monsieur le Maire. J'ai une question concernant l'emprunt de 1,84 million d'euros. Ça sert à financer quelles opérations, s'il vous plaît ? Merci.

Monsieur Yvon BOURREL : Laurent, tu réponds s'il te plaît.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Ça sert à financer des investissements en cours sur la commune dont on parlera dans le débat d'orientation budgétaire.

Monsieur Yvon BOURREL : On a retardé le plus possible ce recours à l'emprunt pour ne pas avoir à le supporter. Il correspond à l'engagement des 12 millions d'euros d'investissements qui ont été faits au cours de l'année 2025.

Monsieur Gilles PARMENTIER : D'ailleurs, ce n'est pas pour un projet précis, c'est pour l'ensemble des investissements.

Monsieur Yvon BOURREL : Non, on a repoussé le plus possible le recours à l'emprunt.

Monsieur Frantz DENAT : Excusez-moi, j'ai une question sur le point 169. J'ai noté "autorisation temporaire d'implantation d'un dispositif de boîtier chronophotographique par Vinci Immobilier". S'ils demandent une autorisation, c'est que je pense ça photographie le domaine public. Et donc je voulais savoir ce dont il s'agissait et quels étaient les attendus légaux de l'installation de ce boîtier chronophotographique par une entreprise privée.

Monsieur Yvon BOURREL : Ils ont besoin de poser un boîtier chronophotographique en hauteur. TimeLapse Go s'engage à respecter la réglementation en vigueur concernant notamment le droit à l'image, le règlement général sur la protection des données, le RGPD, et à procéder aux déclarations et demandes d'autorisation nécessaires à l'installation du dispositif. François, tu nous en dis un peu plus, s'il te plaît ? Excusez-moi, dans la délibération, formellement : TimeLapse Go s'engage également à ne capturer que des images du chantier concerné et à respecter la vie privée des voisins, visiteurs et des passants. Toute zone publique ou privée apparaissant dans le cadrage serait automatiquement floutée".

Monsieur François DALBARD : Le besoin est purement pour Vinci, pour leur propre chantier, pour filmer leur chantier. Ils ont signé, sous couvert du RGPD, de ne pas filmer tout le domaine public et les personnes publiques.

Monsieur Frantz DENAT : En l'occurrence, ce n'est pas le RGPD, mais Monsieur le Maire a complété, puisque c'est l'autorisation de filmer la voie publique.

Monsieur Yvon BOURREL : Si c'était votre crainte, nous en sommes assujettis pour éviter un débat inutile. Pas d'autres points ? S'il n'y a pas d'autres points, nous passons au rapport d'orientation budgétaire dont je vais lire le préambule.

B / Décisions municipales relatives aux marchés publics passés selon une procédure adaptée :

- PROCEDURES ADAPTEES SUPERIEURES à 90 000,00 H.T.

OBJET DU MARCHE	TITULAIRE	CP/VILLE	LOT	MTT € HT	MTT € TTC
25008 ACCORD-CADRE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE VOIRIE SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	SPIE BATIGNOLLES MALET	34130 MAUGUIO	Durée de 4 ans	600 000 € (soit 150 000 €/an)	720 000 €

25012 RECONSTRUCTION DU CLUB HOUSE "BOULODROME FRION" ET DES CLOTURES PERIPHERIQUES A MAUGUIO	ARL CONCEPT CONTAINERS	34130 MAUGUIO	1 - Gros-œuvre et aménagement des containers	265 514,12 €	318 616,94 €
	TECHNIC CLOTURES MONTPELLIER	34560 POUSSAN	2 - Clôtures périphériques des terrains de jeux et serrurerie	39 965 €	47 958 €

1. VOTE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026 SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DE LA COMMUNE ET DE LA REGIE MUNICIPALE DU PORT DE CARNON

Rapporteur : CAPPELLETTI Laurent

Monsieur Yvon BOURREL : Comme vous le savez, le rapport d'orientation budgétaire est prévu par l'article L2312-1 du Code général des Collectivités territoriales. Il est fixé par le règlement intérieur par l'article L2121-8 et il doit avoir lieu dans les communes de 3 500 habitants, ce qui est notre cas, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget qui se fera le 16 février 2026. Sans aucun caractère décisionnel, c'est une étape essentielle de la vie démocratique et d'une collectivité qui constitue pour nous, élus, l'occasion d'exprimer les grandes orientations relatives à l'élaboration du prochain budget. Le rapport qui vous est présenté permet de restituer les orientations budgétaires de la commune à la lumière d'un contexte national donné et les mesures législatives prévues dans le projet de loi de finances pour 2026. Au moment où je présente en introduction ce rapport budgétaire, et alors que je ne solliciterai pas un nouveau mandat, je souhaite partager avec vous, en toute transparence, le contexte particulièrement contraint dans lequel les collectivités locales doivent désormais exercer leurs missions. Notre commune, comme beaucoup d'autres, est confrontée à une accumulation de facteurs externes qui pèsent lourdement sur ses équilibres financiers, qu'il s'agisse des dépenses imprévisibles et en forte hausse, de la disparition progressive de plusieurs compensations de l'État, sur lesquelles Laurent CAPPELLETTI reviendra tout à l'heure, sur la réduction des mécanismes de soutien, tel que la compensation sur les locaux industriels ou encore la suppression du fonds commun de TVA en fonctionnement, à cela, s'ajoute l'augmentation sensible des consignations CNRACL et la montée du dispositif de lissage conjoncturel des recettes liées aux collectivités territoriales, autant d'éléments qui viennent renchérir le coût des politiques publiques. Ces contraintes nouvelles, conjuguées aux besoins croissants exprimés par nos concitoyens, nous obligent à nous interroger en permanence sur le périmètre de nos politiques publiques et à piloter l'action communale dans un environnement d'incertitude. Tout au long de ce mandat, j'ai veillé, avec mon équipe, à préserver la santé financière de la commune, en évitant d'alourdir la fiscalité et la pression supportées par les ménages, comme par les entreprises. Nous avons toujours recherché une répartition juste et équilibrée entre l'usager et le contribuable, dans un souci constant d'équité et de responsabilité. À ce titre, le bilan financier 2025 est très positif. Les perspectives d'atterrissage confirment des équilibres sains et parfaitement maîtrisés, obtenus malgré un contexte défavorable et alors même que des équipements structurants ont été réalisés au bénéfice de l'ensemble des administrés. Le projet de budget que je vous propose pour l'exercice à venir est responsable et ne prévoit aucune augmentation d'impôts. Il intègre l'ensemble des contraintes imposées par la loi de finances 2026. Aucun nouvel investissement n'y est inscrit afin de ne pas compromettre la trajectoire financière de la commune. La future équipe municipale pourra naturellement modifier ce budget si elle le juge nécessaire et assumer les choix fiscaux qui en découleront. Je présente ainsi pour conclure un budget sincère, équilibré et juste, fidèle à la ligne de conduite que nous avons suivie tout au long

du mandat et qui nous a permis d'investir 50 millions d'euros en six ans. Les finances de la commune sont saines. J'ai rempli la mission que vous m'aviez confiée, laissant, à la nouvelle mandature, la possibilité de faire ses choix. Voilà ce que je tenais à titre personnel pour ce dernier rapport d'orientation budgétaire qui me concerne en tant que maire et dont je voulais vous faire part avant de céder la parole à notre adjoint chargé des finances, Laurent CAPPELLETTI.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Merci, Monsieur le Maire. Chers élus. Quelques mots tout d'abord sur la qualité comptable, c'est-à-dire le cadre général dans lequel s'inscrivent les chiffres réalisés et prévisionnels que nous allons vous présenter. Le premier point à retenir, ce sont la qualité et la fiabilité saluées régulièrement dans ces rapports par les magistrats de la Chambre Régionale des comptes. Le deuxième élément, c'est le maximum de transparence. En effet, nous avons été volontaires pour la présentation de nos éléments comptables et financiers prévisionnels à la norme M57 qui va devenir d'ailleurs obligatoire au 1er janvier 2026 et qui va au-delà des réglementations actuelles sur la transparence. Transparence pour quoi ? Pour permettre le débat le plus fouillé possible. Deuxièmement, une gestion saine et durable permise par des anticipations, une maîtrise des risques, notamment avec l'accompagnement du cabinet Michel Klopfer, dont vous connaissez la réputation nationale en finances locales. Enfin, des indications, on soulignait le point 195, la contractualisation d'un emprunt, 20 ans, 23,5 %, il s'agit du taux le plus bas du moment accordé à une collectivité en Occitanie, ce qui signe la confiance dans notre situation financière. Voilà dans quel cadre s'inscrit ce que je vais vous présenter. Le contexte général a été introduit par Monsieur le Maire. En 2026, comme du reste démarré en 2025, on est dans une participation renforcée des collectivités au redressement des finances publiques. Il y a un certain nombre de mesures qui s'annoncent. La première, c'est le DILICO, Dispositif de lissage des recettes fiscales des collectivités territoriales. Ça va se traduire au dernier chiffre que la prudence nous oblige à prendre en compte, sur un montant qui était de 118 000 euros en 2025 et qui, en 2026, serait de 620 000 euros. Ce système consiste à ponctionner 620 000 euros et ensuite à les rembourser par étapes étalées sur cinq ans, s'il y a une clause, l'évolution des dépenses de fonctionnement est inférieure à l'évolution du PIB, ce qui rend extrêmement difficile le remboursement. Le PIB est aux alentours de 1,5, il y a peu de chances qu'il soit supérieur. Rien qu'avec en fait le glissement retraite sur les charges de personnel, les dépenses de fonctionnement bien maîtrisées, on les tient à 3 %. 620 000 euros en moins en 2026 en prévision. Il y a également 100 000 euros en moins liés à une baisse de 25 % de la compensation fiscale au titre de la réforme des valeurs locatives des locaux industriels. Nous avons ensuite, dans ces mauvaises nouvelles extérieures et inévitables, vu la situation de l'État, une baisse de DGF. Un rappel, en 10 ans, elle est passée de 2 millions d'euros et probablement l'an prochain, à zéro. La DGF est un mix qui s'assoit sur la population. Comme notre population est en stagnation, voire légère décroissance, les prévisions de DGF pour 2026 sont proches de zéro. On a ensuite la refonte du fonds de compensation de la TVA qui fait que nous ne toucherons pas 114 000 euros, mais zéro en 2026, la cotisation en retraite, la CNRACL des fonctionnaires, + 3 points en 2026. Sur la fiscalité, moins de 200 000 euros sur les taxes d'habitation sur les résidences secondaires en lien avec la mise à jour des bases. Donc le contexte en 2026 se traduit par une ponction venant de l'extérieur qui atteint plus de 1,3 million d'euros et qui va être à absorber sur le budget 2026. La stratégie que nous avons suivie sur cette mandature par la volonté du Maire Yvon BOURREL et de l'équipe majoritaire face à ça, à ce contexte extérieur, l'an dernier, ça se montait environ à 700 000 euros, ces ponctions, ces contributions à la restauration des comptes de l'État via les collectivités qui ont des finances saines. Parce qu'évidemment si nos finances n'étaient pas saines, il n'y aurait pas ces ponctions. Nous n'avons pas choisi la solution d'arrêter les investissements, d'augmenter les impôts ou de rétrécir le service public. Nous avons choisi d'absorber, c'est la proposition que nous faisons en 2026, par la qualité de gestion et la maîtrise des risques. Ça veut dire une maîtrise complète en fait des charges sans recourir aux augmentations d'impôts par une stratégie plus équitable sans leur faire les poches de recours à l'usager plutôt que le contribuable et l'anticipation maximale de ces informations pour réagir le plus tôt possible, notamment en termes d'organisation du travail adapté pour continuer à faire aussi bien, voire mieux, avec moins. C'est ce que nous qualifions de qualité de gestion et de maîtrise des risques. Quand on regarde les prévisions maintenant, nous allons démarrer par la section de fonctionnement. Les dépenses réelles de fonctionnement progressent mécaniquement sous l'effet de l'inflation, du glissement vieillesse technicité de 3 %, également sur le DILICO en 2025 et en 2026, ça continue. Côté recettes, on a une

diminution anticipée en 2026 qui traduit un ralentissement de la dynamique de croissance et à la fois un ajustement des dotations et de compensation à l'absence de sessions d'immobilisation sur cet exercice. On constate que nous avons réussi à maintenir jusque-là par cette qualité de gestion ce qu'on appelle l'effet ciseaux. Sur 2026, les prévisions sont un rapprochement de cet effet ciseaux maîtrisé uniquement dû à ces phénomènes extérieurs. Ça veut tout simplement dire que pour continuer à gérer l'objectif de toute municipalité qui est rigoureuse en gestion de cet effet ciseaux, il va falloir poursuivre, amplifier cette qualité de gestion. Si nous n'avions pas connu ces mesures des projets de loi de finances, généraux d'État et de Sécurité sociale puisque la contribution aux communes comme nous qui ont des finances extrêmement saines, c'est en réalité pour financer à la fois l'État et la Sécurité sociale. Au travers ce schéma, on voit que la maîtrise j'allais de cet effet ciseaux aurait été très supérieure. Sur l'évolution des recettes réelles de fonctionnement, sur la période 2023-2026, les recettes réelles de fonctionnement présentent une dynamique globalement faible, ce qui est logique puisque nous avons fait le choix de ne pas recourir aux augmentations d'impôts. Pour 2026, il y a une évolution des bases fiscales avec des coefficients de revalorisation de 1 % qui sont indexés. Il y a une légère décroissance du produit fiscal, notamment à la suite de l'annonce de la DGFIP de correction sur les bases de la taxe d'habitation dont je vous ai parlé en introduction, mais ça se traduit quand même par une diminution prévisionnelle de 200 000 euros. En 2026, la DGF risque de disparaître, seule une reprise de croissance de la population permettrait de retarder les effets d'écèlement, la perte de FCTVA, la baisse de 100 000 euros sur les produits de compensation. En produits, à noter le produit du stationnement plus FPS. En 2024, 2 300 000 euros environ, en 2025 également. On est sur un régime de croisière en termes de produits de stationnement. La suppression d'une recette de concession de plage de moins 140 000 euros et pas de produits de session sur l'exercice de 2026. Voilà ce qui explique, avec les plus et les moins, cette stabilité, dirions-nous. Quand on regarde la répartition des recettes, on voit que la fiscalité directe et indirecte, on représente la majeure partie. On a ensuite les attributions de compensation, les produits de services du domaine, plus d'autres éléments, je ne vous ferai pas la liste. En 2026, 31,7 millions sont prévus, principalement 17,5 millions, vous connaissez les masses de fiscalité directe et indirecte, 9,1 millions d'attributions de compensation, 3,2 millions de produits des services du domaine, 962 000 euros de dotations et participations, plus des produits de gestion courante et d'atténuation de charges. Quand on regarde la fiscalité, nous n'avons pas prévu d'augmentation des taux de fiscalité en 2026, malgré ces plus de 1,3 million, au bout du compte en moins. Les taux proposés pour 2026 seront identiques à ceux votés en 2025. On est dans la continuité maintenant, sous la volonté du maire et de l'équipe majoritaire, d'une modération fiscale. Il n'y a plus d'augmentation des impôts locaux depuis 2015. Sur les dépenses, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. On constate, entre 2023 et 2024, des dépenses réelles de fonctionnement qui connaissent une hausse significative, s'expliquant principalement par l'inflation, par une progression des charges de personnel liées aux revalorisations, notamment des points de retraite, l'entretien des bâtiments publics, l'augmentation des frais d'assurance, des contrats de maintenance en lien avec la vidéosurveillance. Et bien entendu nous avons intégré, puisque ça a eu un coût, la cyberattaque que nous avons connue. En 2025, les dépenses ont été contenues grâce à cette qualité de gestion. C'est de la réorganisation en permanence des équipes, mais également la recherche de réduction de charges générales qui n'obère pas la qualité de service. On le fait en partenariat avec les équipes. Par exemple, on a fait un effort sur une meilleure gestion du stock des produits d'entretien, de façon concertée avec les équipes. Je donne cet exemple, il est assez significatif, moins 100 000 euros sur les charges d'entretien. Malgré le DILICO, si on poursuit sur cette qualité de gestion qui demande des équipes compétentes et des élus soucieux et compétents également sur le sujet, les dépenses seront maîtrisées. Notre intention est de vous inviter à poursuivre cette démarche active de rationalisation des dépenses internes, tout en maintenant la qualité de service public, sans accroître la pression fiscale sur les ménages. Quand on regarde les pourcentages de répartition sur ces dépenses, je vais en dire quelques mots. On est, en cela, conforme aux collectivités. 60 %, pratiquement deux tiers, sont des charges de personnel. Ensuite, on a les charges, j'ai donné un exemple tout à l'heure, à caractère général, d'autres charges de gestion courante, quelques atténuations de produits, des charges d'exploitation. Au total, 30 millions d'euros prévus pour 2026. Si je les prends dans l'ordre, ça représente 17,9 millions de charges de personnel et frais assimilés, 6,9 millions de charges à caractère général, 3,2 millions d'autres charges de gestion courante, 1,5 million de produits, 420 000 euros de charges d'exploitation. Voilà pour la présentation de ces éléments. Maintenant, l'effet sur la

prospective. Premier indicateur extrêmement important, clé, suivi, concernant l'encours de la dette. L'encours de la dette de la commune de Mauguio-Carnon s'élève à 12,1 millions en valeur à fin 2025, avec une capacité de désendettement à 4,5 années. Les communes qui n'investissent pas vont être à 2 ou à 3. Pour une commune qui investit, cette capacité, quand elle se situe entre quatre ans et six, sept ans, c'est considéré comme étant des ratios d'excellence. Ça commence à être observé, à rentrer dans une zone un peu plus risquée quand on dépasse 10, 12 ans. Dans le détail, pour 2026, l'encours de la dette se situe autour de 11 millions d'euros avec une capacité de désendettement de 6,4 années. On reste en deçà des 10, 12 ans, mais on se rapproche quand même des sept années. L'écart est uniquement dû aux 1,3 million d'euros que nous devons absorber. S'il n'y avait pas eu ce 1,3 million d'euros, nous vous aurions proposé un encours de dette qui serait resté dans les zones d'excellence que je viens de vous citer. Malgré tout, la capacité de désendettement avec ce 1,3 million d'euros, on est loin des 10, 12 ans, ça reste bon et rassurant de ce point de vue-là. C'est sur la capacité de désendettement. Ensuite, quand on regarde en prospective sur ce qu'on appelle le taux d'épargne. Le taux d'épargne brut, c'est l'épargne brute divisée par les recettes réelles de fonctionnement. Pareil, en pointillé, on a mis le taux sans l'effet de la loi de finances de ces 1,3 million d'euros. Pour une commune qui investit, quand on est entre 5 à 9 %, on est considéré comme étant sur un très bon niveau. Pour 2024, 2025, les ratios sont tout à fait bons et en 2026, il y a une dégradation. C'est assez frappant. Sans les 1,3 million d'euros, on serait resté sur des niveaux encore d'excellence. Quand on regarde la section maintenant d'investissement, si je résume, les recettes d'investissement évoluent fort heureusement dans le même sens que les dépenses d'investissement puisque les unes servent aux autres. On voit un atterrissage, on voit des recettes réelles d'investissement importantes compte tenu de la politique d'investissement que nous avons eue en 2024, 2025, avec, comme Monsieur le Maire vous l'a exposé, un atterrissage en 2026. Pourquoi ? D'importants équipements publics ont été réalisés en 2024, 2025, financés à la fois par l'emprunt et par du cofinancement. L'atterrissage de ces recettes réelles d'investissement pour 2025 est estimé à 7,5 millions, dont 1,8 million, on y a recouru comme Monsieur le Maire l'a précisé en introduction est uniquement sur la fin, compte tenu aussi de l'excellence des taux d'emprunt qui nous ont été proposés et qui valent, je me permets cette analogie, un AAA au niveau d'une commune. Pour 2026, comme indiqué, le montant prévisionnel des recettes s'élève à 4,7 millions. Quand on regarde la répartition des recettes réelles d'investissement sur ce ROB, en 2026, 4,7 millions sont prévus. Le FCTVA, 1,6 million d'euros, 1,4 million d'euros de subventions perçues, 1,2 million d'autres recettes, 300 000 euros de taxes d'aménagement et pas d'emprunt. Une section d'investissement, quand on regarde la répartition par tête par habitant, on se rend compte que la période 2023-2025 se caractérise par un cycle d'investissement élevé, avec une moyenne annuelle de 12,3 millions d'euros engagés par la commune de Carnon, ce qui correspond à 635 euros de dépenses d'équipements par habitant, qui est un taux qui n'a jamais été connu dans l'histoire de la commune, c'est à saluer, toujours grâce à cette qualité de gestion. Ce niveau soutenu résume de l'avancement et l'achèvement des opérations de ce qui est au programme pluriannuel. Pour 2025, les dépenses réelles d'investissement devraient atteindre 13 millions d'euros, on reste, jusqu'en 2025, sur ce rythme d'investissement pour la population d'intérêt général tout à fait important. En 2026, la phase de repli est anticipée, les investissements sont prévus seront consacrés à la finalisation des projets engagés sans lancement de nouveaux équipements structurants. Cette stratégie vise, ça vous a été rappelé par le maire en introduction, à préserver la prochaine programmation pluriannuelle. Les dépenses réelles d'investissement sont estimées à 6,4 millions d'euros, dont 4,9 millions d'euros de dépenses d'équipements. Quelques exemples, quelques illustrations de ces travaux qui vont se poursuivre et se finaliser, qui ont été lancés en 2025-2026 : la requalification de la station balnéaire de Carnon, la modernisation d'un espace sportif structurant pour la commune de Mauguio, le Boulodrome Lyonnais, des travaux annuels d'amélioration des espaces publics, l'éclairage public, la voirie, la mise en conformité des bâtiments publics, l'entretien des espaces verts. Ce que je viens de vous présenter sur 2026, ces chiffres, ces répartitions, ces pourcentages, avec les stratégies financières de la commune, vous les avez résumées dans ce tableau récapitulatif. Tout est repris dans les graphiques avant. C'est une présentation sous forme de tableau dont vous avez l'habitude. En termes de conclusion, sur ce rapport d'orientation budgétaire concernant Mauguio-Carnon, les perspectives pour 2026 par la qualité de gestion préservent les équilibres budgétaires, malgré cette contribution demandée par l'État, aux collectivités telles que les nôtres, à la restauration des comptes publics. En section de fonctionnement, la commune s'engage dans une démarche de rationalisation de ses

dépenses internes de façon socialement responsable, en maintenant, voire en améliorant la qualité de services publics. En section d'investissement, la commune maintient une politique d'investissement raisonnée.

Monsieur Yvon BOURREL : On passe au port, comme ça on fera tout ensemble, si vous voulez bien. On dissociera quand même les deux, si vous voulez.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Merci, Monsieur le Maire. Budget annexe Port de Carnon. Je rappelle que le Port de Carnon est un service public à caractère industriel et commercial. L'objectif à la fin est de gérer au mieux ces résultats pour minimiser l'impôt sur les sociétés. On est dans une logique différente du budget de la commune. C'est important à préciser quand on parle de stratégie financière. Quand on regarde les évolutions des recettes réelles de fonctionnement du port, sur la période, les recettes réelles de fonctionnement ont évolué sous l'effet de la réalisation des travaux de dragage réalisés en 2022-2024 pour un montant de plus de 3 millions d'euros, un effort extrêmement important et soutenu en 2023-2024, donc des provisions ont été constituées, ça existe depuis 2014, pour financer ces opérations qui sont reprises en fonction des travaux réalisés. Ça a directement impacté ces travaux de dragage et d'accession de fonctionnement avec 208 000 euros en 2023 et 641 000 euros en 2024. Les subventions perçues dans le cadre de ce projet d'ampleur et exceptionnel, qu'il fallait faire, ont également contribué aux variations constatées. En 2025, les recettes se stabilisent, une reprise de provisions de 110 000 euros est enregistrée pour financer les travaux de dragage de la phase d'entrée. En 2026, aucune reprise de provisions n'est prévue. Les recettes réelles de fonctionnement vont reposer uniquement sur l'activité portuaire, à savoir les recettes issues du contrat d'amarrage, les recettes liées aux autorisations d'occupation temporaire, les prestations de services et les revenus générés par les activités de l'aire de carénage. En prévision pour 2026, des recettes estimées à 2,6 millions d'euros, dont près de 90 % proviennent des ventes et des prestations, poste à flot, vente de carburant, prestations de carénage, etc. Sur les dépenses réelles de fonctionnement, après un niveau de 2,8 millions en 2023, les dépenses ont atteint 3,4 millions en 2024, liées aux travaux de dragage. Dès 2020, à quasiment 90-95 %, dès 2025, elles s'élèvent à 2,5 millions d'euros et resteront très maîtrisées en 2026, grâce à la qualité de la gestion du port, à 2,1 millions d'euros. Les charges de personnel prévues pour le port s'élèvent à 800 000 euros en 2025. Pour 2026, une augmentation de 3 % est retenue, portant les charges de personnel à 824 000 euros. Cette progression traduit principalement l'évolution réglementaire des dépenses de personnel. Ce ne sont pas des recrutements supplémentaires. L'évolution des recettes réelles, on passe à l'investissement, aux recettes et dépenses d'investissement. L'évolution des recettes réelles d'investissement entre 2023 et 2026 reflète la dynamique des projets portuaires inscrits au PPI après un niveau élevé en 2023. La baisse constatée en 2024-2025 correspond aux phases préparatoires de certains travaux en rebond en 2026, générés par la mise en œuvre effective des projets d'investissement du port. Pour 2026, le montant total des recettes réelles d'investissement devrait atteindre 2,7 millions d'euros. Cette augmentation s'explique par la réalisation de l'ambitieux programme de modernisation des infrastructures des espaces portuaires qui sera financé en partie par l'emprunt et en partie par du cofinancement. Quand on regarde les dépenses réelles d'investissement, entre 2023 et 2026, les dépenses réelles connaissent une évolution particulièrement contrastée. Il y a eu une baisse en 2024, puis les montants repartent à la hausse en 2025 pour atteindre un peu plus de 1 million d'euros. La dynamique liée aux investissements et à ces efforts d'investissement concernant le port se confirme en 2026 avec un niveau exceptionnel de plus de 3 millions, 3 millions 420 mille euros. Les travaux de modernisation du port seront réalisés entre le dernier trimestre 2025 et le premier trimestre 2026. Je laisse Dominique BALZAMO décrire ces éléments.

Monsieur Dominique BALZAMO : Pour vous expliquer ce ROB, comme pour Carnon 2030, le projet port était un projet de port d'avenir en début de mandat, corrélé avec les enjeux environnementaux. Dans la continuité de ce ROB, je vais vous faire ce qu'on a fait les épisodes antérieurs pour que vous compreniez bien l'atterrissage de ce ROB 2026. Dans la modernisation des infrastructures pour le port d'avenir, on a fait la capitainerie, la station d'avitaillement, la station pour le pompage des eaux grises des navires, la DSP du port à sec avec un nouveau port à sec qui permet d'accueillir de nouveaux bateaux, une nouvelle génération de bateaux. Sur le ROB 2026, vous avez la présentation du

changement de l'espace, l'optimisation du bassin, avec le changement de droits pontons Dune, Éole et Kenya, avec un espace différent. On a également un ponton d'accueil des escales à l'entrée de l'avant-port pour dynamiser le port. À ce titre, je voulais vous dire que Carnon est passé deuxième en termes de services au niveau des escales dans les ports de l'Occitanie. Nous sommes seconds, juste après Port Camargue au niveau des escales, service qu'on donne à nos clients. Il y aura également une installation de nouveaux sanitaires à l'entrée, dans la zone ouest du port où il n'y a pas de sanitaires pour les plaisanciers. Dans le domaine de l'environnement, on a travaillé la ressource sur l'eau. L'été 2025, on a mis, au pied de la capitainerie, une station de lavage des bateaux à l'eau dessalée. Dans le ROB 2026 est prévue l'aire de carénage pour la récupération des eaux de lavage des bateaux pour la retraiter et la réutiliser à hauteur de 70 %, donc des économies sur l'eau. En 2024, par rapport au niveau de la biodiversité, on a travaillé sur l'installation de 36 nurseries, cages à alevins, qui a permis d'avoir un premier bilan positif avec 21 espèces, notamment le retour de l'anguille dans nos étangs. On fait une surveillance des eaux du port pour le milieu marin, c'est tout ce qui est volet environnement. Sur l'accessibilité, on a mis en place un dispositif, Monsieur le Maire l'a inauguré en 2024-2025, sur la Balancine, un dispositif qui permet, aux personnes à mobilité réduite, d'embarquer et de débarquer des bateaux du quai. Au niveau de la sécurité, cet été, on a installé 20 caméras de vidéosurveillance autour du port reliées au centre visio de la police municipale. On a mis en place un maître-chien, on a mis en place des rondes de nuit et on a fait des efforts au niveau de la propreté, avec un vélo-cargo, un cantonnier qui fait le tour du port pour nettoyer le port, un balayage mécanique et un lavage mécanique des pontons. On a également augmenté, au niveau de la plaisance, le service client, c'est-à-dire conciergerie, aide aux amarrages. Nous venons d'obtenir, il y a quelques jours, le label Ports propres, le sésame des ports au niveau de l'environnement. Nous sommes le deuxième port de l'Occitanie à être labellisé, après Port-Vendres.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Merci beaucoup, cher Dominique. Le dernier tableau, les grandes masses financières, c'est ce que je vous ai présenté avant, présenté non pas sous forme de camembert d'Histogramme, mais sous forme de tableau Excel. Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Monsieur Yvon BOURREL : On va prendre les différentes questions, si vous voulez bien. Monsieur CHAZOT, vous démarrez ?

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Monsieur le Maire, dans votre propos d'introduction, vous avez indiqué votre volonté de ne pas vouloir engager la commune sur de nouveaux projets, ça méritait d'être souligné au regard des questions liées à l'urbanisme et au plan local d'urbanisme reportées à la prochaine mandature. Toutefois, cette orientation budgétaire, bien que techniquement maîtrisée, verrouille, engage, sécurise juridiquement et financièrement la commune sur les projets qui sont déjà engagés. Ce qui m'amène à poser deux questions à votre adjoint aux finances. La première question porte sur les un peu moins de 2 millions d'euros d'emprunts qui sont faits sur 20 ans. Finalement, cet emprunt, est-ce qu'il traduit une trajectoire financière plus ou moins maîtrisée par rapport aux baisses des dotations de l'État et des ponctions qui lui sont faites ou traduit-il un nouveau cycle d'endettement communal à moyen et long terme ? Voilà pour la première question.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Merci de votre question.

Monsieur Yvon BOURREL : Je vais en prendre plusieurs et on vous répondra.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : La deuxième question porte sur l'enveloppe financière d'à peu près 1,5 million d'euros concernant la partie foncière de l'établissement public foncier qui devra un jour être remboursé. La question est assez simple. Quelle est la capacité réelle de remboursement pour absorber cet engagement foncier, en plus de l'endettement direct ?

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur PARMENTIER.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Merci, Monsieur le Maire. La montgolfière CAPPELLETTI s'est envolée dans la stratosphère de l'autosatisfaction. C'était un bel exercice. Merci, Laurent. Je pense qu'un débat

d'orientation budgétaire mérite un peu mieux qu'un simple exercice de com. Surtout qu'aujourd'hui, tu es un candidat déclaré pour être le prochain maire et que tu te revendiques dans la presse être dans le rôle du bon gestionnaire. On va parler un peu chiffres et de gestion.

Monsieur Yvon BOURREL : Posez votre question, Monsieur PARMENTIER.

Monsieur Gilles PARMENTIER : C'est une remarque, ce n'est pas une question précise. Après tout, on fait un débat d'orientation budgétaire. Mais en mars 2026, il y aura un prochain maire qui fera un autre budget, donc autant parler des choix que les Melgoriens et les Carnonnais auront à faire, plutôt que de poser des questions techniques qui finalement, dans peu de temps, seront résolues par la prochaine équipe.

Monsieur Yvon BOURREL : La campagne n'est pas ouverte quand même.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Si, la campagne est ouverte depuis le 1er septembre. On va parler un peu de gestion. Ce que l'on constate, c'est la réalité, c'est qu'en 2026, les recettes de fonctionnement reculent, les dépenses réelles de fonctionnement progressent. On a un effet ciseau très clair, c'est moins de recettes, plus de dépenses. On a une épargne brute qui se contracte fortement, passant de 12,1 % en 2023 à 5,4 % en 2026, pour atteindre seulement environ 1,7 million d'euros. Certes, l'épargne reste positive, mais elle est quand même divisée par plus de deux en trois ans, ce n'est pas anodin. L'épargne brute n'est pas un indicateur abstrait. Tu le sais bien, Laurent, c'est la capacité d'une commune à agir, investir et se projeter sans dépendre systématiquement de l'emprunt. Cette dégradation, ce n'est pas un accident, puisqu'elle s'inscrit dans un contexte national, que tu connais parfaitement, puisque tu soutiens une majorité macroniste au pouvoir qui creuse les déficits de l'État, fragilise les dotations aux collectivités, transfère des charges sans compensation suffisantes, et en tant que grand économiste, au cœur de la machine macroniste, tu ne peux être qu'au courant du projet d'Emmanuel Macron et de son gouvernement à ce sujet, sur les collectivités locales. Je le dis, tu n'es pas le seul dans ce cas-là, puisque les Républicains et le Parti socialiste ont aussi accompagné à différents niveaux cette fuite en avant de la mauvaise dépense publique et de la pression fiscale.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur PARMENTIER, je vais être obligé de ralentir le propos, parce que vous êtes dans autre chose que dans le ROB.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Parce que le ROB, on parle des finances, et qu'est-ce qu'on fait ? Votre majorité et vous, Monsieur le Maire, vous vous plaignez des conséquences de la mauvaise gestion de l'État, mais dont certains soutiennent et encouragent au niveau national. C'est un peu contradictoire, c'est important de le dire et il faut le dire. Je pense que les Melgoriens et les Carnonnais doivent le savoir. Aujourd'hui, il n'y a que moi qui assume son étiquette politique, tous les autres cherchent à la cacher. Je le comprends au regard des responsabilités de chacun de leur parti au niveau national dans la faillite de l'État, mais personne n'est dupe. J'expliquais, les communes subissent des contraintes qu'elles n'ont pas choisies, nous n'y échappons pas, mais vous dites que la pression fiscale n'augmente pas. C'est vrai pour les taux. Dans le même temps, la commune accroît la contribution des usagers par la tarification du domaine public, ce qui revient, pour les Carnonnais, à un impôt supplémentaire, qu'on le veuille ou non. C'est juste un déplacement, entre guillemets, de la charge, moins visible, mais bien réelle pour les habitants et les acteurs économiques. D'ailleurs, les restaurateurs du port de Carnon ont fait remarquer une baisse de la fréquentation le midi à Carnon à cause de la mise en place de ce stationnement payant pour lequel j'étais pour, mais pas dans les mêmes dispositions. Certes, nous n'avons pas une commune en faillite et personne ne vous reproche, Monsieur le Maire, d'avoir mis la commune en faillite, mais la situation financière se dégrade rapidement et ça ne correspond en rien à l'image d'une bonne gestion exemplaire, comme Monsieur CAPPELLETTI a voulu le faire croire. Surtout, je pense qu'un bon gestionnaire n'est pas celui qui constate, en fin de mandat, que les marges se réduisent et qui laissera à la prochaine majorité une situation plus contrainte qu'au départ. Pour moi, un bon gestionnaire est celui qui met les finances de la ville au service d'une vision, d'une ambition, en clair d'un projet politique d'avenir. Or, aujourd'hui, les habitants rejettent massivement le chemin emprunté par la majorité municipale et par tous ceux qui y ont participé. La preuve, vous

avez décidé de ne pas vous représenter, c'est très bien, mais personne...

Monsieur Yvon BOURREL : Enfin, un compliment, je vous remercie.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Mais j'ai un peu de peine pour vous parce que même ceux qui ont participé avec vous à votre projet, aujourd'hui, ne l'assument pas, voire le rejettent. Je trouve ça un peu déplacé. J'ai un peu de peine pour vous.

Monsieur Yvon BOURREL : Quand vous les verrez, vous leur direz. Ce n'est pas à moi qu'il faut le dire aujourd'hui, Monsieur PARMENTIER.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Je pense que les Melgoriens et les Carnonnais veulent justement un maire qui ne soit pas que gestionnaire, ils veulent un maire qui soit aussi un homme politique, qui a une vision, qui préserve leur ville de la frénésie immobilière, qui veulent une ville qui conserve son identité, son cœur de ville commerçant, une ville plus propre, plus sûre, attentive aux besoins de toutes les générations. Ils veulent aussi que Carnon cesse d'être une simple variable d'ajustement budgétaire, qu'elle soit plus vivante, mieux équipée et mieux reliée à Mauguio. C'est cette cohérence et ce projet d'avenir que les habitants de Mauguio-Carnon attendent. C'est ce projet que je leur propose pour les six prochaines années. Je vous remercie de m'avoir écouté.

Monsieur Yvon BOURREL : Vous avez été extraordinaire, Monsieur PARMENTIER. J'ai envie de vous appeler Houdini, le magicien. On prend d'autres questions.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Je n'ai pas été désagréable avec vous.

Monsieur Yvon BOURREL : Je n'ai pas dit ça.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Je vous soutiens quand je vois que tous vos enfants politiques rejettent votre héritage.

Monsieur Yvon BOURREL : Madame FAVIER Caroline.

Madame Caroline FAVIER : Merci, Monsieur le Maire. Il y a trois ans, j'introduisais un compte administratif en disant que j'étais une adjointe aux finances heureuse, je pense que vous vous en souvenez. Aujourd'hui, je suis une ancienne adjointe aux finances inquiète. Je vais revenir au DOB parce que ça me semble plus raisonnable et plus important que de faire de la politique dogmatique. Je reviens à cette question. Je suis inquiète parce que l'introduction, Monsieur le Maire, dit que la prospective financière 2026 est équilibrée sans investissement. Est-ce que ça veut bien dire que les chiffres présentés aujourd'hui sont sans projet d'investissement ?

Monsieur Yvon BOURREL : Il y a une partie qu'on finance et il y a les dépenses engagées qu'on doit financer qui ont été présentées en fin de présentation. Le champ est libre justement pour avoir recours, pour déployer une nouvelle vision. On ne va pas décider avant la nouvelle équipe.

Madame Caroline FAVIER : C'est la phrase qui suit : "La future équipe municipale pourra modifier ce budget si elle juge nécessaire d'assumer les choix fiscaux qui en découleront". Ça veut bien dire qu'aujourd'hui, on nous présente un DOB, une prospective financière, sans investissement, donc à l'équilibre. Mais Monsieur CAPPELLETTI, on ne peut pas parler d'équilibre s'il n'y a pas d'investissement. Comment une commune vit sans investissement ? Ne serait-ce que l'entretien des routes, des bâtiments ? C'est un équilibre qui est complètement illusoire. Quand on regarde l'effet ciseau, l'effet ciseau y est puisqu'on a une augmentation des recettes qui est en déclin, donc une baisse des recettes et une augmentation des dépenses. C'est très intelligent d'avoir arrêté le graphique à 2026 pour l'effet ciseaux, mais ce n'est pas la réalité.

Monsieur Yvon BOURREL : On y reviendra.

Madame Caroline FAVIER : Je suis très inquiète pour l'effet ciseaux. Je suis très inquiète, comment va vivre une commune sans investissement ? Je ne vois pas la prospective financière sans investissement. Je suis très inquiète surtout de la nouvelle épargne nette. Comment sommes-nous passés de 1 825 000 euros en 2025 à 672 000 euros d'épargne nette ? Je viens de faire le calcul rapidement. 672 000 euros d'épargne nette, ça veut dire que le prochain emprunt sera max de 3 ou 4 millions ? Si. Vous qui avez la délégation des finances, Monsieur CAPPELLETTI, quelle est la solution ? Je suis assez curieuse de savoir quelle serait votre solution aujourd'hui pour continuer ces années. Ça tombe bien, c'est dans votre souhait de le faire. Je suis curieuse de savoir ce qui va se passer. Quid sur 2026 et qu'allons-nous faire ?

Monsieur Yvon BOURREL : C'est noté. Monsieur DEYDIER.

Monsieur Gérard DEYDIER : Merci. Je vais parler plutôt concret.

Monsieur Yvon BOURREL : C'était assez concret aussi. C'est une appréciation.

Monsieur Gérard DEYDIER : Oui, mais pas du tout théorique. Vous parlez d'un prêt à 3,5 qui était très favorable, je connais d'autres communes qui ont des prêts à 3,25 très facilement.

Madame Caroline FAVIER : Non. J'en fais tous les jours et là je vous garantis que 3,25, c'est excellent. Très belle proposition.

Monsieur Gérard DEYDIER : Oui, mais 3,25 ça existe, c'est bien ce que je dis.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur DEYDIER, vous êtes dans le coin des magiciens, faites attention.

Monsieur Gérard DEYDIER : Mais non !

Monsieur Yvon BOURREL : Vous en avez un à côté qui est bon.

Monsieur Gérard DEYDIER : Ensuite, dans votre présentation, on ne parle pas des risques garantis par la commune. Or, ces risques sont portés notamment par la SPL, sont portés à l'extérieur du budget de la commune. Je vais prendre un exemple concret qui va poser problème, à mon sens. À la Font de Mauguio, vous avez vendu les locaux professionnels à des investisseurs privés. Entre le moment où la personne loue, signe la location du local et le moment où il aménage, il se passe six mois. Pendant ces six mois, l'investisseur récupère ses loyers, mais celui qui arrive dans le local, il a à faire des travaux, à les aménager, etc., avec plus ou moins de contraintes liées notamment à un architecte un peu tatillon. Quelque part, je pense que ces locaux professionnels vont rester vides assez longtemps. Derrière, l'investisseur, il y a des chances qu'ils se retournent contre la SPL, puis à la commune pour dire qu'il ne peut pas faire ce qui était prévu. Le dernier point, c'est le point du dragage. J'ai vu qu'aux roquilles, vous avez commencé à enlever le sable, c'est déjà bien parce que ça évitera d'ensabler l'entrée du port. La dernière étude qui avait été faite sur les digues présentes aujourd'hui montrait que si on voulait avoir un flux naturel qui évacue le sable vers la mer, il fallait intervenir au niveau des digues. Là, je ne vois rien venir de ce côté-là. Merci.

Monsieur Daniel BOURGUET : Monsieur BOURGUET.

Monsieur Daniel BOURGUET : Tout d'abord, je vais introduire en disant que pour moi, il aurait été préférable de ne pas avoir ce débat aujourd'hui, je m'explique. Vu qu'on est en période électorale, on a le droit de voter le budget primitif le 30 avril. En faisant le débat d'orientation budgétaire aujourd'hui, on sera obligé de voter le budget primitif avant les élections parce que ce sont les délais imposés par la loi. Je trouve que c'est un peu dommage, parce qu'en effet il va y avoir un changement de l'équipe municipale, puisque vous ne vous représentez pas, on va être obligé de refaire le budget, faire et défaire. On dit que c'est toujours travailler, mais c'est aussi dépenser de l'argent et de l'énergie pour

rien. Je m'explique. Effectivement, par exemple, si moi je suis élu, ce budget ne sera pas le même du côté des recettes. Parce que toutes les recettes liées aux tarifs communaux ne seront pas les mêmes puisque notre politique de tarification des stationnements ne sera pas la même. Idem pour la tarification des locations de salles, pour l'utilisation du domaine public, etc. Le budget recettes ne pourra pas être le même dès 2026. Ça veut dire que le budget dépenses ne pourra pas être le même non plus, on sera obligé de faire des économies sur les dépenses pour compenser ce qu'on va transformer sur les recettes. J'ai une question par rapport au nombre, à l'effectif des agents. Vous dites qu'on est passé de 378 à 356 postes, ce qui représente 22 postes en moins. C'est très conséquent. Je voudrais savoir s'il s'agit de contrats qui ont fini leurs missions, s'il s'agit de départs à la retraite non renouvelés, s'il y avait du sureffectif quelque part. Si oui, où ? Enfin, est-ce que le travail effectué par ces agents devra être confié à des entreprises privées ? J'ai des questions sur la suppression de ces 22 postes. Sur le budget d'investissement, vous êtes restés prudents. On retiendra juste les travaux en cours à terminer, je vous en remercie. Je suis un peu étonné du prix des travaux pour le jeu de la boule lyonnaise. 750 000 euros, ça me paraît très élevé. Laurent, tu dis 635 euros par habitant, c'est beaucoup, mais ça ne veut rien dire un chiffre comme ça. 635 euros par habitant, pour quoi faire et comment le faire ? C'est ça, la vraie question. Ce n'est pas le chiffre. Le chiffre, on s'en fiche. Si on peut faire quelque chose moins cher et mieux, c'est mieux de le faire mieux et moins cher. Je n'aime pas qu'on envoie des chiffres qui ne servent à rien. On nous dit que la taxe liée à la taxe d'aménagement est en recul. C'est un peu étonnant par rapport à toutes les constructions qu'il y a à la Font de Mauguio et ailleurs. Je voudrais savoir un petit peu pourquoi la taxe d'aménagement est en recul. Je vais m'inscrire un petit peu en faux dans votre conclusion. Vous dites que la municipalité arrive au terme de son mandat en laissant, à la future équipe municipale, une situation financière maîtrisée et un cadre stratégique solide tout en préservant une véritable liberté d'action pour les projets d'aménagement à venir sur Mauguio-Carnon. Non, ce n'est pas la réalité, ça a déjà été dit. Aujourd'hui, la capacité d'investissement et surtout la capacité d'endettement deviennent très réduites. Vous avez emprunté 8 millions d'euros ces deux dernières années, des emprunts sur de très moyens termes, donc pendant les six ans à venir, on aura une très faible capacité d'endettement, donc une faible capacité d'investissement. Tout cela ajouté au fait que, pendant le mandat, vous avez beaucoup vendu du patrimoine immobilier privant ainsi la commune de recettes locatives, et de la sécurité et de la capacité d'endettement liées à un patrimoine. Pour ce qui est du port, je trouve que la recette pour le carénage paraît très faible, je ne sais pas pourquoi. Est-ce qu'il n'y a pas assez d'activités ? On n'a pas le détail de la recette de la DSP du port à sec. J'aimerais savoir comment ont été affectés les ex-agents du port à sec. Sur les dépenses d'investissement, là vous faites un choix politique et stratégique sur les années à venir dans lequel je ne m'inscris pas. Ce choix est celui que j'appelle de la gentrification du port. Vous voulez faire venir dans le port des gros bateaux qui vont imposer de l'espace pour les manœuvres, imposer d'autres tirants d'eau et qui vont faire que les petits et les moyens bateaux seront moins nombreux ou devront déménager. Déménager où ? Au port à sec peut-être. Sauf que le port à sec, depuis qu'il est privatisé, il ne répond plus aux attentes. Le service public s'est beaucoup dégradé et une perte de la qualité du service notamment en ce qui concerne les horaires, l'impossibilité de rentrer le soir, payer deux fois dans la même journée, donc la privatisation du port à sec pose des problèmes. Et donc ce ne sera pas une solution d'y transférer des gens qui ont des emplacements vers le port à sec. Voilà pour mes réflexions.

Monsieur Frantz DENAT : Ça ne va pas vous surprendre. Quand j'ai lu le préambule, j'ai reconnu l'art de l'autosatisfecit que je trouve toujours intéressant. Poétiquement, il y a quelque chose. Quand je lis au dernier paragraphe, page 39. "Des équipements structurants ont été réalisés". J'ai lu attentivement et les équipements structurants que j'ai trouvés dans le document — vous allez me dire si ce sont ceux-là ou pas — c'est la requalification de la station balnéaire de Carnon ACP, l'aménagement du jardin des dunes et la re naturalisation et désimperméabilisation du groupe scolaire Jean Monnet, plus, je ne reviendrai pas sur ce que mes collègues ont dit, le boulodrome à 370 000 pour les containers et le terrain. Est-ce que c'est bien de ces opérations-là dont on parle ? Mon regret est que ces opérations se soient faites de la manière dont elles se sont faites, c'est-à-dire visiblement en dépit du bon sens, sans concertation et évaluation, avec un résultat qui sera, y compris pour le groupe scolaire Jean Monnet par rapport à ce qui aurait pu être fait sur d'autres écoles en même temps, pour le moins diversifié. Deuxième point, on a 22 pages, en plein vote modificatif des lois de finances, de

démonstration pour nous donner autant d'hypothèses que possible dans ce document. On sait très bien que ça relève de la perte de temps, mais je les ai lues quand même. C'est dommage pour les fonctionnaires qui l'ont écrit parce que c'est un peu toujours les mêmes et deuxièmement, ça évite un certain nombre de questions en effet et c'est plutôt factice qu'autre chose. La réalité, la M57 dont on se targue d'avoir été un champion, on a mis un certain temps à se rendre compte qu'il fallait transmettre les documents 12 jours avant le conseil, un petit rappel pour les textes. Le DILICO qui a été voté le 14 février 2005, on ne l'a pas vu au moment du vote de notre budget du 24 février 2025 non plus. Faire tout ce laïus pour ça, il y a des moments où on se demande. J'ai posé, avant ce conseil, une question sur les strates de population sur lesquelles on se basait. Quelles strates de population on a à Mauguio ? Parce qu'il y a plusieurs strates, il y a des strates qui sont des populations INSEE, des strates pour les indemnités des élus et les indices des fonctionnaires en fonction des qualifications sur classement, ville, station, etc. Je n'ai pas eu de réponse à ma question. La réponse qui m'a été donnée par le secrétariat général a été de dire : "Il n'y en a pas besoin dans le ROB, on n'en tient pas compte". Ce n'était pas ma question, je voulais savoir quelles strates étaient utilisées dans les perspectives de vos calculs. L'État oui se désengage, j'ai déjà dit ce que j'en pensais. Quand on voit les taxes d'habitation sur les résidences secondaires dont il est écrit page 26-27 : "Dans certaines communes, la majoration peut être possible sur les taxes d'habitation des résidences secondaires", vous avez refusé de l'appliquer. On reverra les choses avec les tarifs communaux, je rebondis sur ce que disait Monsieur BOURGUET. Les tarifs des bateaux et des ports, on a un port qui a 3,4 millions de dépenses, 2,7 millions de recettes, ce n'est pas proportionnel. Un bateau de 18 mètres, ce n'est pas trois fois un bateau de 6 mètres, c'est un peu plus compliqué. Quand on voit les tarifs qui n'augmentent pas, quand on voit le stationnement payant, quand on voit en effet un certain nombre de choses qui ont été vendues, je pense qu'il faudrait que la commune voie sur qui elle fait peser les efforts. L'avantage de faire le DOB maintenant et le vote du budget avant les élections permet de filer une patate chaude au suivant, quel qu'il soit. On vous laisse la commune dans un excellent état, il n'y a pas de problème, tout va bien, mais vous serez forcés de prendre les mesures qui vont bien, qu'il va falloir prendre et que vous n'aurez pas le choix de prendre pour ceux qui sont élus après. Voilà en début. Après, on reviendra sur le point du reste. Par exemple, les frais de personnel dans une commune d'où l'intérêt des strates, il est supérieur au taux personnel des moyennes des communes au niveau national. Ça fait partie des choses qu'on verra dans les points suivants.

Monsieur Yvon BOURREL : On a fait le tour des interventions. Laurent.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Je vais commencer à répondre aux questions celles concernant Carnon. Par rapport à votre question Monsieur CHAZOT, sur les emprunts, non, la situation de la capacité d'emprunt est très saine. Mon rôle est d'être authentique, d'autant plus que ma profession est auditeur financier et commissaire aux comptes. Ceux qui disent que nos comptes sont sincères, transparents, ce n'est pas une promotion, ce n'est pas une communication, c'est la Chambre régionale des comptes, la DGFIP également, nos banquiers qui nous prêtent. Quand on dit que c'est bien, l'authenticité est de dire que c'est bien. Sinon, vous êtes un faussaire. Par rapport au 1,5 million d'EPF, on est dans une logique de maîtrise de l'urbanisme, nous avons ce système tout à fait sécurisé qui nous permet de réaliser une maîtrise urbanistique qui n'est pas simple, je vous l'accorde. En l'espèce, c'est ne pas l'utiliser qui serait de très mauvaise gestion.

Monsieur Yvon BOURREL : Je compléterai en disant que la finalité, Monsieur CHAZOT, n'est pas de faire du stock. La finalité, justement, dans une vision qui sera portée par la nouvelle équipe, c'est de voir comment la commune, qui est maître de ces biens aujourd'hui, pourra imaginer des aménagements urbains au service de ses propres besoins ou dans une perspective dans une vision compatible avec l'attente des concitoyens. Aujourd'hui, il n'y a aucun projet qui grève, qui force la main, qui tord le bras à l'équipe qui sera aux affaires, pour justement endiguer l'appétit féroce et parfois contre-productif du privé, qui sont nos partenaires quand ils vont dans le sens des politiques publiques et quand ils ne le sont pas, quand l'appréciation que nous en avons n'est pas celle de leur projet, à ce moment-là, nous disons que la commune est maître du jeu, c'est la commande publique.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Par rapport aux questions de Monsieur PARMENTIER, j'ai déjà

répondu. J'ai noté que la gestion n'était pas votre priorité politique, on l'avait compris. Concernant Madame FAVIER, effectivement, il y a 4 millions d'investissements encore prévus, mais qui sont nos fins de projet. Ensuite, le maire l'a expliqué, on laisse la nouvelle équipe décider de ses investissements et elle pourra le faire si la qualité de gestion et de maîtrise des risques, telle que nous l'avons décrite et telle que nous l'avons appliqué, c'est vrai en l'intensifiant ces derniers mois, compte tenu du contexte, en mettant notamment l'accent sur la maîtrise des risques et la réorganisation socialement responsable — j'y reviendrai pour répondre à la question de Daniel BOURGUET — il n'y a aucune inquiétude à avoir. En revanche, si vous ne savez pas les CLE et les ressorts de cette qualité de gestion, oui, il y a du souci à se faire.

Madame Caroline FAVIER : Alors ça, c'est une réponse technique.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : En tout cas, c'est ma réponse. Je termine les réponses aux questions. Le professeur dit la vérité, c'est la connaissance. Je te laisserai répondre à Gérard DEYDIER sur le port de Carnon. Un premier élément de réponse, Sophie, tu pourras compléter sur la politique.

Madame Caroline FAVIER : On finit juste sur l'épargne nette, le côté chiffre en finance avant.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Les ratios sont maîtrisés. Qu'est-ce que vous voulez que je dise de plus ?

Madame Caroline FAVIER : On repasse au vouvoiement, il n'y a pas de souci. 672 000 euros d'épargne nette, comment on envisage la suite ? Nous sommes passés de 1 825 000 en 2025 à 672 000 euros. Admettons que je n'y connaisse rien.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Ce n'est absolument pas ce que j'ai dit.

Madame Caroline FAVIER : C'est le paramètre de départ. J'écoute justement. Je vous écoute. Comment fait-on ? Ça tombe bien, j'ai fait une proposition de prêt cet après-midi de 3 millions. C'est pile la capacité d'emprunt que nous aurons avec 672 000, c'est-à-dire un peu plus de 80 000 euros d'échéance par trimestre. Aujourd'hui, avec 672 000 euros net, les ratios s'arrêtent fin 2025, on est d'accord, il reste 1 825 000. Quand on va faire le CA, les chiffres de 2025 seront bons, mais quand on regarde la prospective sur 2026, 672 000 euros, il va falloir augmenter des recettes et trouver les leviers possibles pour augmenter les recettes.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Je réponds à ce point. On va faire ce qu'on a fait l'an dernier. L'an dernier, on a eu 700 000 de ponctions supplémentaires, c'est l'ordre de grandeur, à peu près la moitié de 1,3 million. Comment on a fait ? Par la qualité de gestion, sans augmenter les recettes, donc on absorbe. Si tu as cette agilité, tu absorbes. C'est ce qu'on a fait jusqu'en 2025 et qu'on a intensifié en 2025.

Madame Caroline FAVIER : Laurent, en tant que sachant, tu ne peux pas juste faire des annonces comme ça. Concrètement, ça veut dire quoi ?

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Quand tu passes, pour répondre à la question de Daniel.

Madame Caroline FAVIER : Non, la mienne de question.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Oui, mais ça rejoint la tienne. 378 équivalents temps plein à 350, c'est-à-dire 356 avec une vingtaine de moins, en maintenant la qualité du service public, en maintenant aussi la satisfaction sociale au travail par un plan d'attractivité qui permet au personnel d'être satisfait au travail avec cette organisation, tu fais des économies et ce sont ces économies qui vont venir compléter ta capacité de financement sans augmenter les impôts, sans réduire les charges de façon drastique. C'est ce que j'appelle la qualité de gestion.

Madame Caroline FAVIER : C'est ce qui vient d'être fait. Il y a eu des postes en moins et on voit bien que le résultat est une baisse de l'épargne. Comment peut-on encore supprimer des agents ?

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : On n'a pas supprimé, ce sont des non-remplacements de départ. On ne peut pas supprimer d'emplois.

Madame Caroline FAVIER : Alors des non-remplacements, donc Il y a quand même des agents en moins.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Justement, par l'agilité d'organisation, le delta fait un gain de productivité.

Madame Caroline FAVIER : Donc, il faut encore en supprimer en 2026, on est bien d'accord, puisque c'est le seul point apparemment que tu donnes.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Pas du tout. J'ai parlé aussi de la maîtrise des charges. La qualité de gestion, c'est un ensemble de la maîtrise des risques et des anticipations.

Madame Caroline FAVIER : Ce sont les chapeaux des solutions. Mais concrètement ?

Monsieur Yvon BOURREL : Ayez la politesse d'écouter, s'il vous plaît.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : La question de Daniel, ça rejoint l'explication sur la gestion de 370 à 250 personnels, par des concertations sur l'organisation du travail, en sorte de faire avec moins, autant, voire plus, avec, en parallèle, un plan d'attractivité qui a été mis en place pour que les agents restent satisfaits. On a un très bon taux de satisfaction au travail avec des indicateurs sociaux qui sont bons. Voilà comment on s'y prend.

Madame Caroline FAVIER : Ce n'est pas rassurant.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Ne sois pas rassurée. Qu'est-ce que je peux dire ? Par rapport à ce complément sur le chiffre de 635 euros par habitant, Daniel, ce chiffre est important. Après, on peut critiquer dans un débat la nature des investissements qui ont été faits, il n'y a aucun problème. Ce chiffre montre qu'on a été sur un montant très significatif, très important d'investissement pour la population. Par rapport aux questions de Frantz DENAT.

Monsieur Daniel BOURGUET : La taxe d'aménagement en recul.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Ce sont des décisions qui nous sont imposées. On n'a pas la main là-dessus. Sur la question de Frantz DENAT.

Monsieur Yvon BOURREL : J'ajoute que c'est en fonction du nombre d'entreprises qui s'installent et qu'on est tributaire du renouvellement. Je vous rappelle que nous avons perdu la part qui revenait à la commune pour la deuxième année consécutive, celle qui va à l'agglomération du Pays de l'Or. On parle quand même de plus de 500 000 euros, on ne parle pas de rien.

Monsieur Daniel BOURGUET : Ce n'est pas sur les logements aussi, la taxe d'aménagement ?

Monsieur Yvon BOURREL : Oui, mais le rythme de production a considérablement baissé. D'ailleurs, la population a baissé. On est à 16 005 à peu près, et contrairement à une idée reçue, la population n'augmente pas à Mauguio, elle baisse. La preuve, autant les écoles à Carnon qu'à Mauguio, on ferme des classes, malheureusement.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Par rapport aux questions de Frantz DENAT, on est dans le débat. L'augmentation de taxes n'a pas été notre choix, on a expliqué pourquoi. Les investissements

structurants, nous avons trouvé qu'ils étaient structurants. On a parfaitement le droit et on est dans le débat de juger du contraire. En revanche, je reviens sur ce que j'ai pu dire à Gilles PARMENTIER, non, ce que nous présentons est authentique. Nous sommes contrôlés et surveillés par des autorités qui nous sont supérieures et ce n'est certainement pas factice.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Je ne comprends pas, Laurent. Qui a dit que c'était factice ?

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Frantz DENAT. Je répondais à Frantz DENAT.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Quand tu dis que la gestion n'est pas ma priorité, tout maire, quand il veut faire un projet, la première des choses est de se donner les moyens de le faire. La gestion des finances est au cœur du projet, c'est la condition. Ce que je dis, c'est que ce n'est pas suffisant. Pour quelqu'un qui nous présente les finances d'une commune si merveilleuses, si formidables, si extraordinaires, grâce à son nouvel adjoint des finances qui a été le meilleur économiste que la terre ait connu, s'il faut absolument, pour les six prochaines années, un maire qui soit le plus calé en économie, parce que sinon, c'est la catastrophe, c'est bien que la situation actuelle n'est pas aussi bonne que tu l'as présenté et qu'il va falloir faire des choix importants.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Un point, tu as raison, l'environnement extérieur est très inquiétant, je le confirme.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur CHAZOT.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Quand on dit que l'endettement passe de trois à six ans, que l'épargne passe de 12 % à 5 %, on ne peut pas dire "tout va bien Madame la marquise". C'est la première chose. Concernant la question que j'ai posée sur l'emprunt à 20 ans, je suis désolé d'être aussi direct, savoir, pendant 20 minutes, si notre adjoint aux finances a les compétences pour sa délégation, tout le monde s'en fout. Ce qui nous intéresse, c'est de savoir ce qui est fait pour l'avenir. Aujourd'hui, sur cette question, je n'ai pas eu la réponse, et ça ne me rassure pas, sur un potentiel nouveau cycle d'endettement communal à moyen long terme. Sur la question que j'ai posée sur l'enveloppe financière de l'EPF, on aura l'occasion d'en débattre dans la délibération concernée. Ce que j'en comprends, pour justement avoir cette capacité de remboursement pour absorber l'enveloppe foncière, par rapport à l'endettement direct, il faut un projet d'urbanisme et ce n'est pas de nature à me rassurer au regard de la position urbanistique que j'ai déjà évoquée. Pour conclure, de manière beaucoup plus simple, prise séparément, chacune de ces décisions peut être défendable. Le problème, c'est leur addition qui ne donne pas un véritable cap budgétaire. Une commune ne se gère pas à vue, mais elle se pilote. Cette addition de lignes comptables dans un tableau Excel ne constitue pas une vision politique. Si on prend l'image d'un gros navire tel qu'est la ville de Mauguio-Carnon, on ne peut pas l'arrêter, au risque, pour ses 17 200 habitants, de leur faire un choc en cas d'arrêt. Tout ce qu'on peut faire, c'est lui donner un nouveau cap, l'orienter, encore faudrait-il connaître le cap actuel et pas un coup de barre à droite ni à gauche.

Monsieur Yvon BOURREL : Chacun y est allé de ses effets de manche. Pour être clair, ce débat d'orientation budgétaire nous permet de prendre acte que nous sommes arrivés en 2025 à des comptes qui, compte tenu de la conjoncture, sont plutôt satisfaisants. Nous faisons partie des communes auxquelles l'État demande un effort. Il a demandé 1 milliard au cours de l'année 2025 et 2 milliards au cours de l'année 2026. Effectivement, quand on dit qu'on est à quatre ans de remboursement de la dette pour 2025, on parle de choses factuelles. Il est certain que l'avenir peut nous inquiéter. Il nous inquiète tous, on ne va pas se mentir. Quand on voit qu'on a 1,3 million qui représente pratiquement la moitié de l'emprunt qu'on va souscrire, on ne va pas emprunter pour payer ces charges supplémentaires. Néanmoins, comme on a su le faire par le passé, je souhaite que la nouvelle équipe soit en mesure. Par le passé, je parle des années 2015, 2016, 2017, on a eu de très mauvaises années au cours desquelles nous avons peu investi. Cette année 2026 sera une année où on n'investira pas beaucoup, qui que ce soit, il ne pourra pas. Ce n'est pas possible. Il faut refaire un peu de trésorerie et trouver cette agilité que nous avons toujours eue, sans dégrader ni les conditions

de travail de nos collègues ni la qualité du service public. Pour ce faire, il y a toujours des esprits chagrins, je veux bien, j'essaie de prendre un peu de hauteur par rapport au fait que conjuguer des économies en respectant les statuts, sans mépriser les gens, en disant que s'ils y étaient, c'est qu'ils devaient travailler, que si on les supprime, c'est qu'ils ne faisaient rien. Ce sont des raisonnements auxquels je ne souscris pas. Avec des moyens, avec la formation, avec les plans de prévention, avec toutes les qualifications qu'on fait passer et qu'on demande à nos collaborateurs, on a professionnalisé le travail de chacun, c'est indéniable. Aujourd'hui, vous avez des gens qui ont des spécialités que n'avaient pas les agents de base il y a 50 ans, il y a 40 ans. Il y a 40 ans, on faisait un petit peu tout. Il n'y avait pas les conditions de sécurité, il n'y avait pas les restrictions, les gens faisaient le travail. Il y a une agilité dont il faudra savoir faire preuve dans le respect des horaires. Là aussi, par rapport à la sécurité des agents au travail, nous sommes très vigilants pour que les cadres d'emploi correspondent aux conditions de sécurité et aux cadres du Code du travail. Je parle d'expérience, je ne parle pas de ce que j'imagine. Nous avons été en capacité de nous refaire une trésorerie. On y est allé doucement pour, petit à petit, pouvoir porter des projets. Ce qui se dessine demain avec les contraintes auxquelles nous sommes soumis, qui sont totalement décorréliées de la gestion en elle-même de la commune, mais qui en sont tellement dépendantes, il y a 2 millions de DGF en moins et 1 million de plus de dépenses, c'est compliqué, ça va devenir compliqué. Malgré ce, nous sommes une commune réputée riche puisque le potentiel fiscal par habitant, le DILICO, ce ne sont que les communes réputées — je n'aime pas ce terme — bien gérées certainement, qui ont des moyens financiers supérieurs à la moyenne nationale. Ce sont des problèmes auxquels beaucoup de nos collègues aimeraient être confrontés. Soyons réalistes. On a fait au mieux jusqu'à maintenant et ce n'est pas mal du tout. On aura demain des difficultés, comme on les a eues par le passé, mais je n'imagine pas qu'on n'arrive pas à les surmonter avec peut-être un rythme d'investissement qui sera inférieur à 50 millions d'euros dans une mandature. Peut-être que demain, la vision de l'équipe, il faudra finir le gymnase, certes, le faire, avant de le finir, il faut le commencer. Il y aura peut-être moins d'équipements structurants parce qu'ils ont été réalisés au cours de ces 20 ou 30 dernières années, avec les uns, avec les autres, on y a tous collaboré. Peut-être que demain, ce qu'il faudra, c'est garder la qualité du service, l'entretien de ce que nous avons, et peut-être que l'investissement ne sera pas autant nécessaire. On ne va pas mettre des dizaines de millions d'euros chaque année pour refaire les voiries. Je forme le vœu que, demain, l'agilité qui a été évoquée, dans le respect des conditions de travail, avec peut-être une modestie dans les investissements, c'est sûr. Les prévisions pour 2026 ne sont pas aussi bonnes que l'accomplissement de l'année 2025, et pour cause, puisqu'il y a 1,3 million, on est arrivé à résoudre la moitié. Mais l'an prochain, il faudra continuer cet effort, quelle que soit l'équipe. Elle n'est pas imputable. Vous pensez ce que vous voulez, les uns et les autres et heureusement que chacun pense ce qu'il veut, mais ce n'est pas en se disant tu es meilleur, je suis moins bon. Il y a une réalité et cette réalité, il faudra s'y confronter. Madame MOULLIN.

Madame Patricia MOULLIN-TRAFFORT : Monsieur le Maire, vous étiez beaucoup plus mesuré que l'adjoint aux finances qui vient de s'exprimer. Vous avez parlé d'agilité depuis 2015-2017. J'ai le sentiment qu'on arrive, à l'aube de ce nouveau mandat, au bout de l'agilité. Cette agilité, on nous l'a demandée depuis deux mandats. On est allé au bout des choses. On est allé chercher une optimisation des ressources, quelles qu'elles soient, au niveau humain, social, de tous les côtés. L'équipe qui sera en charge en 2026 de cette nouvelle mandature, je crains que sa capacité d'agilité soit très amoindrie parce qu'on est allé déjà au bout des choses.

Monsieur Yvon BOURREL : Très bien. Ainsi se termine cet échange sur le ROB. On n'a pas de chiffre. Je précise à Monsieur DENAT Frantz que le port a une comptabilité qui lui est propre et que ce n'est pas la décision de la gouvernance de faire payer plus cher ou moins cher, c'est que l'évolution des bateaux milite pour des bateaux qui sont un peu plus grands et qu'on l'a exposé au club des usagers en leur disant, les petits bateaux, il faudrait qu'ils aillent au port à sec dans un monde idéal pour permettre une exploitation la plus optimisée du plan d'eau. On essaie de faire évoluer. Nous écoutons les plaisanciers. Il y a trois clubs, les plaisanciers, l'APC. C'est un dialogue avec les usagers. Ce ne sont pas des tarifs qui sont mis a visto de nas, comme on dit, c'est vraiment fait pour garantir également par rapport à l'exploitant de la DSP. La DSP, on ne parle pas d'argent à ce stade, si ce n'est 50 000 euros + 6 % sur le chiffre d'affaires. C'est ce qui est prévu. Ils portent l'investissement. On est dans un

accompagnement de l'évolution de la plaisance et non pas dans une vision personnelle, il faut dégager les petits bateaux et mettre de gros bateaux et ne faire venir que les gens qui ont des bateaux de 15 mètres.

Monsieur Frantz DENAT : Je ne dis pas ça, je dis simplement que la proportion de Melgoriens au port est ce qu'elle est.

Monsieur Yvon BOURREL : 20 %, donc ce n'est pas du clientélisme.

Monsieur Frantz DENAT : Donc, ce n'est pas du clientélisme. À ce niveau, je suis d'accord. Mais justement, c'est un peu comme la taxe sur les habitations résidences secondaires. J'ai gardé des souvenirs de gauche où je fais payer les riches plus que les pauvres à la hauteur de ce qu'ils savent faire.

Monsieur Dominique BALZAMO : Excusez-moi, j'interviens.

Monsieur Yvon BOURREL : C'est la dernière intervention.

Monsieur Dominique BALZAMO : Je suis Italien. On ne va pas augmenter la tarification des plaisanciers pour payer de l'impôt société. Il y a un juste équilibre.

Monsieur Yvon BOURREL : On vote le DOB. Normalement, on prend acte. On a eu le débat. La question, c'est pour ou contre le ROB tel qu'il a été présenté ? C'est ma question. Et après, on prendra acte. La délibération, c'est je vous demande d'approuver le débat d'orientation budgétaire. C'est ma question. Voulez-vous approuver le débat d'orientation budgétaire après que nous en ayons pris acte, ce que nous venons de faire ? Qui est contre ?

Madame Sophie CRAMPAGNE : C'est l'approbation de l'existence du débat. C'est comme ça que c'est prévu dans les textes. Il y a deux prendre acte. Le dernier, je suis assez d'accord sur la teneur, mais on nous dit approuver le débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport d'orientation budgétaire.

Monsieur Yvon BOURREL : Plus on se déplace vers la droite, plus le cursus monte. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

La délibération est adoptée à 17 voix pour, 15 contre S.GRES-BLAZIN – D.BOURGUET – M.PELLETIER – P.DELCANT – G.DEYDIER – G.PARMENTIER – PM.CHAZOT – F.DENAT – R.BARTHES – S.DEMIRIS – S.EGLEME – C.FAVIER – L.GELY – M.LEVAUX – P.MOULIN-TRAFFORT **et 0 abstention.**

Pour information, Introduction par Y.BOURREL avant lecture du point par L.CAPPELLETTI puis D.BALZAMO pour la partie PORT

2. APPROBATION DES TARIFS COMMUNAUX 2026

Rapporteur : CAPPELLETTI Laurent

Monsieur Yvon BOURREL : Approbation des tarifs communaux, Laurent.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Approbation des tarifs communaux. Il y a lieu, comme chaque année, de modifier les tarifs communaux conformément aux textes en vigueur et après avis du conseil d'exploitation du 9 décembre 2025. Il vous est proposé d'approuver les tarifs communaux. Pour information, on se situe dans des augmentations entre 0 et 2 % en fonction des cas dans la limite de l'inflation.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur PARMENTIER.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Je voterai contre ces tarifs communaux. La raison principale, c'est sur le stationnement payant à Carnon. Élu maire de Mauguio-Carnon, je réviserai ces modalités de stationnements payants. Je ne peux les accepter.

Monsieur Yvon BOURREL : Y a-t-il d'autres interventions ?

Madame Patricia MOULLIN-TRAFFORT : Je rejoins Monsieur PARMENTIER, nous voterons contre pour la même raison puisqu'il est hors de question de laisser les parkings avec les tarifs qui sont proposés en ce moment et qui se reconduisent sur 2026.

Monsieur Frantz DENAT : Outre ça, suite à ce que je viens de dire avant. Il y a les tarifs du port. Je trouve qu'il n'y a pas assez de différence entre les gros et les petits. Je voterai contre aussi.

Monsieur Daniel BOURGUET : Oui, pareil, je vote contre. Je suis déjà intervenu sur le sujet dans le ROB, je ne vais pas revenir dessus. Évidemment, ce ne seront pas nos tarifs.

Monsieur Yvon BOURREL : On passe au vote. Qui est contre ? Délibération approuvée. Qui s'abstient ? Personne. Reprise de provisions.

La délibération est adoptée à 17 voix pour, 15 contre (S.GRES-BLAZIN – D.BOURGUET – M.PELLETIER – P.DELCANT – G.DEYDIER – G.PARMENTIER – PM.CHAZOT – F.DENAT – R.BARTHES – S.DEMIRIS – S.EGLEME – C.FAVIER – L.GELY – M.LEVAUX – P.MOULIN-TRAFFORT) et 0 abstention.

3. REPRISE DE PROVISION POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE DRAGAGE DU PORT DE CARNON - BUDGET ANNEXE DU PORT DE CARNON

Rapporteur : CAPPELLETTI Laurent

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : À la suite des différents épisodes de tempête survenus au cours du premier trimestre 2025, le port de Carnon a dû réaliser un dragage de la passe d'entrée. Ces travaux se sont élevés à 110 000 euros. Une provision pour risque et charges d'exploitation a été constituée en 2024 à hauteur de 200 000 euros dans le cadre du plan pluriannuel de gestion des dragages dont nous avons parlé tout à l'heure. Il convient de procéder à une reprise de provisions à hauteur de 110 000 euros pour financer les travaux de dragage réalisés sur la passe d'entrée du port. Cette opération implique l'émission d'un titre de recette au compte 7815 reprise sur provisions pour risque et charges d'exploitation sur le budget annexe au port de Carnon. Il vous est proposé d'approuver cette reprise de provisions d'un montant de 110 000 euros sur l'exercice 2025.

Monsieur Yvon BOURREL : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à 30 voix pour 1 contre (G.DEYDIER) et 1 abstention (F.DENAT)

4. ABONDEMENT DE LA PROVISION POUR LE DRAGAGE DU PORT DE CARNON - BUDGET ANNEXE DU PORT DE CARNON

Rapporteur : CAPPELLETTI Laurent

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Abondement de la provision pour le dragage du port de Carnon. Les travaux d'entretien de dragage du port de Carnon sont indispensables pour garantir la sécurité de

navigation, maintenir les profondeurs réglementaires et assurer la continuité du service public portuaire. Une étude pluriannuelle a permis de redéfinir la périodicité optimale de cette intervention et d'anticiper le coût. Pour lisser l'impact financier de ces travaux et sécuriser le financement futur, il vous est proposé de constituer une provision budgétaire. Elle permet au port de Carnon de mettre de côté, chaque année, les crédits nécessaires à la réalisation des opérations programmées. Elle sera émise annuellement et utilisée lors de la mise en œuvre des travaux de dragage. Au titre de l'exercice 2024, une provision avait été constituée présentant un solde de 90 000 euros. Afin de poursuivre la constitution des moyens nécessaires au financement des prochains travaux de dragage, il est proposé d'inscrire, pour l'exercice en cours, une nouvelle provision d'un montant de 110 000 euros. Le montant de provisions inscrit au 31 décembre 2025, 110 plus 90 égal 200 000 euros. Il vous est proposé de constituer une provision d'un montant de 110 000 euros pour réaliser les travaux futurs de dragage du port, cela sur l'exercice 2025.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci, Laurent.

Monsieur Gérard DEYDIER : Vous ne faites que du curatif. Vous n'arrivez pas à prendre l'idée de faire du préventif, alors que vous avez eu dans les mains une étude qui vous disait ce qu'il fallait faire. Je ne comprends pas pourquoi vous n'arrivez pas à prendre en compte le préventif nécessaire pour éviter de gros dragages tels que vous le prévoyez.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur DEYDIER, vous avez bien compris qu'on rentre dans une occurrence maintenant dictée par un envasement régulier. Le dragage va se faire de manière régulière. Il ne va pas se faire une fois tous les dix ans, comme c'était le cas entre les deux derniers dragages.

Monsieur Gérard DEYDIER : Si vous vous regardez bien l'étude que qui avait été faite il y a quelque temps et si vous regardez bien l'écoulement de l'eau tel qu'elle est sur le port et sur l'évacuation, vous voyez que l'eau bute contre la digue extérieure. Obligatoirement, le sable vient derrière. Si vous évasez un petit peu la digue, naturellement, le flux sera plus simple. C'est comme ça.

Monsieur Yvon BOURREL : C'est le dernier dragage qui s'est opéré. C'est le complément de dragage qu'on a fait justement sur les digues. Je ne peux pas croire, Monsieur DEYDIER, que vos idées sont meilleures que celle du cabinet qu'on a mandaté.

Monsieur Gérard DEYDIER : Mes idées sont celles des études que vous avez demandées, ce ne sont pas mes idées.

Monsieur Yvon BOURREL : C'est une interprétation que vous avez.

Monsieur Gérard DEYDIER : Non. Les conclusions. Il y avait deux conclusions, bouger la digue extérieure et raccourcir la digue à l'intérieur. Il y avait deux conclusions.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur BALZAMO.

Monsieur Dominique BALZAMO : Je veux quand même dire une vérité. On ne peut pas lutter contre les tempêtes sud-est. Vous pouvez faire ce que vous voulez avec la digue. Je travaille avec mes collègues de la baie d'Aigues-Mortes. Le Boucanet, ils sont embêtés, Le Grau-du-Roi, la Grande Motte. Palavas, ils ont fait des études. Ils ont même mis des caméras pour analyser les courants, etc.

Monsieur Gérard DEYDIER : C'est à Frontignan qu'ils en ont mis.

Monsieur Dominique BALZAMO : On est tous confrontés à ce phénomène et on ne peut malheureusement rien faire quand on a des tempêtes de sud-est. Le port, la manière dont il est orienté, quand il y a le sud-est.

Monsieur Gérard DEYDIER : Je ne suis pas d'accord.

Monsieur Yvon BOURREL : C'est un débat. Vous avez le droit de ne pas être d'accord.

Monsieur Gérard DEYDIER : Non, ce n'est pas un débat puisqu'on ne peut pas aller plus loin, ce n'est pas un débat.

Monsieur Yvon BOURREL : On vous demande d'abonder la provision pour le dragage du port. Êtes-vous d'accord ou non ? Qui est contre ? Un contre, une abstention. Merci.

La délibération est adoptée à 30 voix pour, 1 contre (G.DEYDIER) et 1 abstention (F.DENAT)

5. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU CCAS POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BATIMENT JULES FERRY

Rapporteur : CAPPELLETTI Laurent

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Attribution d'une subvention d'investissement au CCAS pour la réalisation de travaux d'aménagement du bâtiment Jules Ferry. Des travaux d'optimisation et d'amélioration de la fonctionnalité du bâtiment Jules Ferry sont en cours pour tenir compte des spécificités liées à l'activité sociale. L'objectif est de réaliser des travaux dans l'existant, en adéquation avec les besoins des services et de créer des espaces de vie agencés de façon continue et cohérente. Le montant s'élève à environ 300 000 euros. Ils sont financés par le budget du CCAS et ça nécessite une participation du budget principal de la commune. Le CCAS sollicite une subvention auprès de la commune pour financer une partie de ces travaux à hauteur de 70 000 euros. Il vous est demandé d'autoriser le versement de cette subvention de 70 000 euros au CCAS.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci. Nous passons au vote de cette subvention d'investissement. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie. Demande de garantie d'emprunt.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT DE LA CDC HABITAT POUR L'OPERATION RESIDENCE IKIGAI

Rapporteur : CAPPELLETTI Laurent

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Demande de garantie d'emprunt de la CDC habitat pour l'opération résidence IKIGAI qui se situe à Jean-Baptiste Clément. La société CDC Habitat social, société d'habitation modérée, sollicite la commune de Mauguio pour appuyer une garantie d'emprunt à hauteur de 100 % du montant du prêt pour financer un programme d'acquisition résidence IKIGAI en VEFA de huit logements sociaux à Mauguio, avenue Jean-Baptiste Clément. Cette société a souscrit un contrat de prêt, annexé ci-dessous, auprès de la Caisse des Dépôts et consignations, d'un montant total de 871 878 euros. Dans le cadre du dispositif garantie simplifiée, la société a sollicité la garantie financière des quatre lignes précitées ci-dessous. Je vous laisse prendre connaissance des différentes garanties exposées. Il vous est proposé d'accorder cette garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 871 878 euros souscrit auprès de la CDC, de garantir l'emprunt, de s'engager dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur, de s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges. La réglementation de 100 % le permet, car on a un retour sur des familles melgoriennes sur ces dossiers.

Monsieur Yvon BOURREL : Pour les familles melgoriennes. Monsieur CHAZOT.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je vous remercie. Une explication de vote. Sur la question d'urbanisme, nous avons un désaccord franc sur le sujet, je ne reviendrai pas dessus. En plus, sur l'avenue Jean-Baptiste Clément, ce n'est pas du tout la vision architecturale que je défends. Il faut reconnaître une fois que c'est fait, c'est fait. Si, au point de vue social, cette garantie peut permettre de récupérer quelques avantages pour les Melgoriens, une fois que le bâtiment est fait, autant essayer de récupérer ce qu'on peut. Le vote sera favorable malgré le fait que je suis totalement opposé à cette vision architecturale. Nous en débattons au prochain PLU.

Monsieur Yvon BOURREL : C'est une bonne réflexion, Monsieur CHAZOT. Monsieur BOURGUET.

Monsieur Daniel BOURGUET : Même chose que Monsieur CHAZOT. Cet immeuble, c'est une catastrophe. La façon dont il a été implanté et où il a été implanté, pour les riverains, c'est terrible. Je voterai pour parce que c'est trop tard, le béton est déjà monté. Je suis d'accord qu'il y ait huit logements sociaux dedans. C'était pour dire que franchement, c'est une très mauvaise réalisation.

Monsieur Yvon BOURREL : Je vous remercie directement. Indirectement, vous militez quand même pour la maîtrise de foncière, qu'elle soit plutôt dans les mains de ceux qui décident que dans les mains de la sphère privée.

Monsieur Daniel BOURGUET : Oui, mais je n'aurai pas fait cet immeuble comme ça, surtout pas, surtout pour les gens, les pauvres, qui habitent côté sud.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur DENAT.

Monsieur Frantz DENAT : Pour une fois, on a un dossier CDC Habitat et Banque des territoires qui est bien fait, avec des temps d'amortissement conformes avec du foncier et du non foncier. Bref, un dossier de qualité. Quel dommage que ce dossier de qualité ait servi à faire à cet endroit-là. Le coup "on sait ce qu'on maîtrise et les pauvres promoteurs font ce qu'ils veulent", je crois que ce n'est pas exactement comme ça que ça se passe dans la vraie vie. Si on n'avait pas voulu que ça se fasse, ça ne se serait pas fait. On l'a laissé faire. Je dis "on", non. L'équipe en poste l'a laissé faire. Personnellement, je ne peux pas donner un quitus, fût-ce pour une partie de logements sociaux, étant donné qu'il y a en plus du PLAI, donc ça justifierait, avec des systèmes de stationnement qui vont être là aussi, un véhicule par logement en dérogation. On va se retrouver encore avec des véhicules sur le domaine public. À cet endroit-là, on ne sait pas où le gérer parce que les règles sont celles-ci. Je m'abstiendrai, à mon grand regret pour les logements de PLAI. Il faut les faire ailleurs. Il ne fallait pas les faire là, j'ai dit.

Monsieur Yvon BOURREL : On passe au vote. Qui est contre cette garantie d'emprunt ? Monsieur PARMENTIER. Qui s'abstient ? Adopté. Monsieur TRICOIRE Laurent va nous parler des RAPO, un nom bizarre pour quelque chose de simple.

La délibération est adoptée à 23 voix pour, 1 contre (G.PARMENTIER) et 8 abstentions (F.DENAT – R.BARTHES – S.DEMIRIS – S.EGLEME – C.FAVIER – L.GELY – M.LEVAUX – P.MOULIN-TRAFFORT)

7. INFORMATION DU CONSEIL - STATIONNEMENT PAYANT - RECOURS ADMINISTRATIF PREALABLE OBLIGATOIRE (RAPO) - BILAN ANNUEL 2025

Rapporteur : TRICOIRE Laurent

Monsieur Laurent TRICOIRE : Comme chaque année, on va vous présenter le format imposé par l'État sur les RAPO, les recours administratifs préalables obligatoires. C'est dans le cadre de la réforme de la

loi qui a prévu que les automobilistes souhaitant contester le bien-fondé d'un FPS doivent saisir la collectivité émettrice du FPS, d'un recours administratif préalable obligatoire dans un délai d'un mois suivant la notification du FPS. Ils ont un mois pour saisir la collectivité, on a un mois pour répondre maximum. Les principaux motifs de l'annulation sont le changement de propriétaire non effectué lors de l'achat d'un véhicule, erreur de saisie par l'utilisateur lors de l'enregistrement de sa plaque d'immatriculation à l'horodateur. La personne à l'horodateur, lorsque l'agent ASVP relève le FPS, il passe au moment où la personne est en train de s'enregistrer. Après vérification, on s'aperçoit qu'il y a quelques minutes, c'est un motif où on peut annuler le FPS. La carte CMI stationnement non placée derrière le pare-brise. Cette carte CMI a changé. Avant, c'était une carte par véhicule. Maintenant, c'est une carte par personne handicapée, mais elle peut utiliser plusieurs véhicules avec cette même carte. C'est aussi souvent une cause de FPS qu'il nous est possible d'annuler. La perte de réseau, preuve du paiement non remonté vers l'horodateur. C'est arrivé quelques fois avec les embruns, une perte de réseau. Souvent, le réabonnement après la date d'anniversaire pour les gens résidant sur notre commune. Heureusement qu'on a cette possibilité d'annuler ces FPS. Vous avez tous les tableaux afférents qui vous ont été distribués. S'il y a des questions. Monsieur CHAZOT.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : C'est un prendre acte, il n'y aura pas de vote. Je note seulement que votre propre rapport mentionne des coûts de gestion élevés, des erreurs techniques et une baisse de la fréquentation. Ce n'est pas tellement surprenant au vu de l'enclume qu'ils se sont pris. Je ne reviendrai pas sur la gestion du parking payant, je me suis déjà largement exprimé sur le sujet et les propositions avaient déjà été faites. Ce n'est pas tant le fait qu'il soit payant, c'est surtout la méthode et les modalités qui sont mises en place. Ma question, avec le recul, est-ce que vous pensez que le stationnement est un outil de régulation ou uniquement une source de tension avec les habitants et les contribuables ?

Monsieur Laurent TRICOIRE : C'est indéniable, le stationnement payant est une source de régulation. Maintenant, vous dire que ça n'a pas été source de tension serait mentir, c'est évident. Mais les chiffres montrent que c'est quand même en nette baisse cette année par rapport à 2024. Avec une bonne gestion et une bonne continuation, c'est largement gérable. On trouve des solutions pour chaque personne.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci. Il suffisait de prendre acte. Nous prenons acte de ce dispositif qui s'améliore d'année en année. Le point numéro 8, toujours Laurent.

PREND ACTE

8. CONVENTION DE DEPORT D'IMAGES DU CENTRE DE PROTECTION URBAIN VERS LE CENTRE D'OPERATIONS DE RENSEIGNEMENT DE LA GENDARMERIE

Rapporteur : TRICOIRE Laurent

Monsieur Laurent TRICOIRE : À titre expérimental, l'État, la préfecture et la gendarmerie nous propose de prendre une convention pour un déport d'images dans notre CPU. On est quelques communes dans l'Est montpelliérain, ça va être testé. On vous propose aujourd'hui de conventionner avec la préfecture et les forces de gendarmerie afin d'optimiser les conditions d'intervention des unités de gendarmerie, de sécuriser les interventions des personnels sur le terrain, de faciliter la recherche et l'interpellation des auteurs d'infraction et de renforcer la sécurité publique sur le territoire communal. Vous avez joint la proposition de convention. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur DEYDIER.

Monsieur Gérard DEYDIER : J'ai bien compris que c'était pour faciliter le travail de la gendarmerie, c'est très bien. Le seul truc, dans ce que j'ai lu, il n'y avait pas de bilan du visionnage. Vous ne serez pas au courant de ce que la gendarmerie fait sur le réseau.

Monsieur Laurent TRICOIRE : Non, on restera au courant des réquisitions.

Monsieur Gérard DEYDIER : Les réquisitions, d'accord. Là, ça ne touche pas les réquisitions, ça touche un flux. On met à disposition un flux d'images, ils s'en servent, ils ne s'en servent pas, mais quand ils s'en servent, ils ne vous le disent pas.

Monsieur Laurent TRICOIRE : Si. Ça ne va pas être veillé en permanence. C'est nous qui avons la veille des images en direct. Ils pourront actionner en direct ou les images enregistrées, mais sur réquisition. Ça passe par l'autorité avant, comme aujourd'hui. On a un stock d'images à la mairie de Mauguio-Carnon. Lors d'une affaire, la gendarmerie est obligée de passer par une réquisition pour venir chez nous visionner les images. Ce sera toujours pareil, sauf qu'ils n'auront pas besoin de venir chez nous, ça se fera indirect là-bas.

Monsieur Gérard DEYDIER : Je n'ai pas vu que c'était sur réquisition. C'est suivant leurs besoins, mais pas sur réquisition.

Monsieur Laurent TRICOIRE : Ils sont obligés de passer par une réquisition.

Monsieur Gérard DEYDIER : Sauf si vous vous ouvrez le, le robinet. Ils seront obligés de vous dire pourquoi, mais si le flux est continu et est à disposition de la gendarmerie.

Monsieur Laurent TRICOIRE : Aujourd'hui, la gendarmerie n'a quasiment plus de moyens pour mettre quelqu'un derrière les caméras. Même les pompiers, en cas de risque ou d'opération quelconque, ils pourront regarder nos images qui filment les cours d'eau pour surveiller la montée, la descente et organiser les secours dans l'heure ou à deux heures ou à plus deux.

Monsieur Yvon BOURREL : Dans cette affaire, ce qu'il faut voir, Monsieur DEYDIER, c'est l'exemple de la commune qui a un dispositif efficace et qui sert de marchepied à l'État pour justement optimiser ce travail collaboratif entre notre police municipale et la gendarmerie, puisque ce sont des OPJ qui diligents les enquêtes qui sont malheureusement nécessaires pour élucider les problèmes qu'on a. J'y vois là une reconnaissance de l'État. Ça ne fera pas tout. Quelle que soit la technicité du visionnage, c'est un plus, me semble-t-il, pour mieux balayer le réseau.

Monsieur Gérard DEYDIER : Ma seule crainte, c'est qu'ils visionnent les images sans que vous soyez au courant. C'est ce que j'ai traduit dans la lecture du document.

Monsieur Laurent TRICOIRE : Ce qu'on veut, c'est l'efficacité dans les secours. Frantz.

Monsieur Frantz DENAT : Plusieurs choses. Rappeler quand même, c'est mon vieux réflexe de serviteur de l'État, que ça n'a rien d'exceptionnel parce que depuis 2005, on le finance au titre du FIPD un peu partout, il y a un très bon exemple à la Grande Motte. J'ai été surpris de ne pas voir Carnon dans l'objet de la convention. Ma première question est: est-ce que ça vient de la gendarmerie ou de la préfecture ?

Monsieur Laurent TRICOIRE : Les deux sont en bout de convention.

Monsieur Frantz DENAT : Qui l'a rédigé ? Ils ont besoin de retravailler et de mettre un peu de technicité. J'espère que ce n'est pas notre commune.

Monsieur Laurent TRICOIRE : Non.

Monsieur Frantz DENAT : Donc, tout va bien, mais ils ont un peu de travail à refaire là-dessus. Il y a plusieurs points. Page 2, "considérant qu'il existe une convention de coordination entre la police municipale de Mauguio-Carnon et les forces de sécurité intérieure de l'État", je rappelle que cette convention doit être évaluée et que l'évaluation, on aurait dû l'avoir. En plus, je trouve aussi qu'on n'a pas eu vraiment, sauf si j'ai loupé des informations ici en conseil municipal, les retours du plan d'action du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance de l'agglomération du Pays de l'Or. Je le dis clairement, quel dommage d'avoir

perdu le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de notre commune où se passaient des tas de choses. C'est là qu'est né le POZ'ALCO par exemple, c'est là que sont nés un certain nombre de dispositifs sur la prévention des toxicomanies. On a quitté ça et je pense que notre commune, ses habitants et les actions, ça leur manque. Ensuite, l'article 2, les images ne sont pas supervisées en permanence. C'est dans les textes, en effet. Ils les visionnent notamment sur appel. J'ai juste un point : "des dispositifs particuliers peuvent être mis en place à la demande et au profit du groupement de gendarmerie — page 3 — de l'Hérault pour la surveillance d'individus suspects ou la recherche de personnes mineures ou majeures disparues". Je rappelle, ce n'est pas rien, qu'il reste des contraintes judiciaires dans ce cadre de truc et qu'on ne peut pas accepter. Il faudrait peut-être le rappeler. Ça ne fait jamais de mal de rappeler la loi au moment où certains sont s'en éloignent. Le dernier point, on passe une convention. On n'a pas de convention de renvoi d'images de Carnon. Je trouve ça dommage aussi, sauf mieux informés.

Monsieur Laurent TRICOIRE : Manguio-Carnon, c'est le même CPU, c'est le même centre de visionnage.

Monsieur Frantz DENAT : Ça peut repartir de Carnon de la même manière. On n'a pas de dispositif d'été spécifique, par exemple. À la Grande Motte, ils mettent l'été un dispositif spécifique de renvoi d'images vu la concentration de population.

Monsieur Laurent TRICOIRE : Il y a deux CPU à Manguio-Carnon, un à Manguio, opérationnel 24 heures sur 24, qui couvre toutes les caméras de Manguio-Carnon, et un deuxième à Carnon, actionné l'été vu la fréquentation.

Monsieur Frantz DENAT : Et celui-là, il est déportable.

Monsieur Laurent TRICOIRE : Il est déportable. Tout est déportable dans la convention.

Monsieur Frantz DENAT : C'est parfait. Le dernier point, j'ai appris que deux gendarmes de Manguio quittaient la brigade, deux effectifs, non pas pour des raisons de mutation, mais tout simplement, on supprime deux effectifs de gendarmes à la brigade de Manguio le 31 décembre au prétexte que la délinquance à Manguio est apparemment plus contenue qu'à Palavas. N'ayant pas les statistiques ni des uns ni des autres, je ne peux pas confirmer, mais je déplore quand même de voir partir deux gendarmes à temps plein pour une autre brigade que la nôtre, où qu'ils aillent. Tant mieux pour la commune de Palavas.

Monsieur Laurent TRICOIRE : D'abord, je voudrais féliciter le travail de la police municipale, vous venez de le dire, la délinquance n'est pas très importante à Manguio, moins importante qu'à Palavas, c'est ce que vous avez dit, Monsieur DENAT. Je félicite le travail effectué. Deuxièmement, je me dis que deux effectifs en moins sur Manguio pour aller sur Palavas, Palavas, c'est la gendarmerie qui couvre Carnon, donc ça fera du plus. Parce que c'est vrai que Carnon Palavas, ça faisait beaucoup pour un seul homme.

Monsieur Frantz DENAT : On peut toujours se rassurer d'une manière ou d'une autre.

Monsieur Laurent TRICOIRE : C'est toujours sur le territoire.

Monsieur Frantz DENAT : Si le besoin en était, on aurait pu affecter deux gendarmes de plus à Palavas pour couvrir la circonscription de Palavas, sans pour autant en retirer à Manguio. Je n'ai pas l'impression qu'on ait eu deux gendarmes superfétatoires à Manguio depuis des temps, surtout qu'on ne les voit pas beaucoup dans les rues. J'ai dit.

Monsieur Laurent TRICOIRE : Je ne porterai pas d'appréciation sur ce que vous venez de dire, Monsieur DENAT.

Monsieur Yvon BOURREL : Nous passons au vote pour cette convention de partenariat. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci. Lucien BELEN.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. APPROBATION DE L'ACQUISITION A TITRE ONEREUX DE LA MAISON DU GARDIAN – PARCELLES AR 17, AR 24 ET AR 25-DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Rapporteur : BELEN Lucien

Monsieur Lucien BELEN : Je vais vous parler de l'approbation de l'acquisition, à titre onéreux, de la maison du gardian qui se situe dans les parcelles AR 17, AR 24 et AR 25 qui appartiennent au département de l'Hérault. La maison du gardien, vous la connaissez peut-être, c'est une propriété départementale située au lieu-dit Le Cros Martin à Candillargues. Cette maison du gardien est mitoyenne du mas des Pauvres dont la gestion est faite par la commune de Candillargues et de la manade Rouquette positionnée à un kilomètre du belvédère de Plagnol dans l'ancienne décharge réhabilitée sur la commune de Mauguio. Elle a vocation à constituer le support d'action d'accueil et de sensibilisation du public autour d'enjeux culturels de la petite Camargue et des espaces naturels de l'Étang de l'Or. Ces parcelles sont situées en zone naturelle au PLU de la commune de Candillargues en zone inondable naturelle, aléa fort et en espace remarquable site classé. C'est la maison du gardien et un petit mas camarguais construit en 1970 et rénové en 2020, d'une superficie de 43 m² avec une mezzanine de 20 m². Elle n'est pas desservie par les réseaux, mais elle bénéficie en outre d'un forage. Cette acquisition s'inscrirait dans le cadre d'un projet de valorisation de plusieurs sites emblématiques et la réalisation, sur ce site, d'un espace de découverte des traditions camarguaises et de transmission des savoirs dans le cadre de circuits de découverte pour des publics scolaires et éventuellement touristiques. L'assemblée départementale de l'Hérault a approuvé, par délibération du 15 décembre 2025, la cession à la commune de Mauguio-Carnon de ce domaine classé en espace naturel sensible qui comprend les parcelles que j'ai déjà citées, au prix de 39 000 euros conformément à l'avis du pôle d'évaluation domaniale en date du 4 février 2025. Cette acquisition en titre onéreux interviendrait selon certaines conditions particulières : l'engagement de la commune de Mauguio à gérer le site en tenant compte des obligations liées à la préservation des espaces naturels sensibles, la mise en place d'un partenariat avec le département visant à élaborer un programme de valorisation commun avec un droit de regard sur le devenir du site, l'inscription d'un pacte de préférence au profit du conseil départemental en cas de revente ou de mise à bail de tout ou partie de l'ensemble immobilier cédé. Une clause résolutoire stipulée à l'acte en cas de non-respect des obligations convenues. Cette convention de partenariat établie sous la forme d'un programme de valorisation, intégrant des actions communales entre le département et la commune de Mauguio. Celui-ci intégrera également des thématiques culturelles, écologiques ou agroécologiques au sein d'une programmation de valorisation et d'animation collaborative avec d'autres partenaires, comme le SYMBO ou la commune de Candillargues qui pourront y être éventuellement intégrés. Autrement dit, ce dispositif permettra la culture taurine, le maintien des traditions et la conservation du patrimoine. Les modalités de ce programme et les actions qui en découleront seront précisées et définies entre les partenaires et acteurs ayant un intérêt commun à la valorisation de ce site dès que la commune de Mauguio sera devenue propriétaire. Y seront notamment intégrées les actions suivantes : la mise en place d'un circuit de découverte des espaces littoraux depuis l'ancienne décharge de Plagnol. Celui-ci sera connecté à la maison du gardien. Expositions dans ou autour de la bâtisse, liées à la culture taurine et les zones humides littorales de façon ponctuelle et encadrée, au regard des enjeux écologiques présents et à consolider sur le secteur. Valorisation de l'action départementale et communale en matière d'espaces naturels sensibles, de gestion de conservation de zones littorales humides et de leur réhabilitation. Les frais notariés seront imputés à la charge de l'acquéreur. Il est proposé, aux membres du conseil municipal, d'approuver l'acquisition à titre onéreux, au département de l'Hérault, la maison du gardien représenta une superficie globale de 6 806 mètres carrés située au lieu-dit Le Cros Martin à Candillargues au prix de 39 000 euros nets de taxes.

Monsieur Yvon BOURREL : Madame MOULLIN-TRAFFORT.

Madame Patricia MOULLIN-TRAFFORT : Je voulais m'exprimer sur cette délibération qui concerne

l'acquisition de la maison du gardian. Je le dis sans détour. Je me félicite que la commune de Mauguio fasse enfin le choix d'assumer pleinement son attachement aux traditions camarguaises, parfois de façon plus forte autrement que par des slogans ou des photos de circonstances. Cette acquisition est une bonne décision, une vraie décision et je la soutiens. Je me permets toutefois de rappeler que ce projet n'est pas né spontanément. Il est le fruit d'une réflexion, d'un conseil que j'ai formulé lorsque j'étais encore dans la majorité municipale sur ce dossier précis. Je m'en réjouis, vous avez su m'écouter, Monsieur le Maire. La preuve est là. Quand on prend la peine d'écouter les élus de terrain attachés à leur territoire et à leur identité, on peut poser des actes utiles, cohérents et durables. Peu importe, on est arrivé à ce que nous voulions. Ce qui compte maintenant est que cette maison du gardien revient aujourd'hui à Mauguio, qu'elle devienne un lieu vivant, un lieu porteur de sens, non simplement un simple élément de communication. Je voterai, ainsi que mon groupe, cette délibération favorablement avec une satisfaction toute particulière. Celle qui est de constater que cette fois, le bon sens a prévalu et au-delà des postures et des ruptures, c'est l'intérêt de notre commune qui l'emporte sur ce dossier.

Monsieur Yvon BOURREL : Très bien. Monsieur CHAZOT.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : J'avais une question. Madame MOULLIN-TRAFFORT vient d'y répondre partiellement.

Monsieur Yvon BOURREL : Alors vous n'avez plus de questions.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : J'ai dit partiellement. Vous allez compléter ou peut-être qu'elle pourra compléter, je ne sais pas. C'est quelque chose de plutôt favorable quand on défend les traditions. La question était toute simple et très pragmatique. C'est bien ce qui a été fait par et pour la commune. Qu'est-ce qui va être fait dans l'avenir ? Est-ce qu'il y a un vrai projet culturel et tradition à venir ? Ou est-ce que le département ne liquide pas ses actifs pour financer une partie de sa politique sociale ?

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur CHAZOT, vous êtes en train de nous dire qu'on est sur un effet d'aubaine. Vous auriez dû venir à la réunion. On aurait dû vous inviter. Avec Madame MOULLIN-TRAFFORT, on a reçu les services du département, dont elle fait partiellement partie, pour justement exposer. Il y a eu une audition au cours de laquelle j'ai exposé, pour le compte du groupe, l'intérêt de mettre un pied à cet endroit compte tenu que la commune de Candillargues est la gestionnaire pour le compte de la collectivité du Pays de l'Or, du Mas de la Loupian et du Mas des Pauvres. En accord avec Monsieur le Maire et notre collègue Anthony MELIN, qui est au courant de la délibération et qui me dit que je peux y aller, ça ne me gêne pas parce qu'on le fait en bonne intelligence. Ça n'est pas du tout le département qui liquide ses bijoux de famille, comme le dit l'expression triviale. Ce n'est pas du tout ça. C'est assez vieux. Du fait que le département, qui avait rénové ce lieu en 2020, ne l'a pas investi pour quelque manifestation que ce soit, ce qui était un petit peu dommage quand on connaît les belles fêtes que nous y faisons pendant le mois d'août.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : C'est le cadeau de Noël pour la commune.

Monsieur Yvon BOURREL : Un cadeau de Noël à 39 000 euros quand même. Monsieur PARMENTIER.

Monsieur Gilles PARMENTIER : C'est un beau cadeau. Bien sûr. Je suis favorable à cette décision. Ma question est : est-ce que ça ne marque pas le désintérêt du département envers les traditions camarguaises et son retrait du soutien aux traditions camarguaises puisque c'est aussi un vecteur culturel important de notre département.

Monsieur Yvon BOURREL : Faites un courrier à notre conseiller départemental.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Justement, j'en profite.

Madame Patricia MOULLIN-TRAFFORT : Tu veux la réponse, Gilles ?

Monsieur Yvon BOURREL : Il vous appartient de répondre ou pas ?

Madame Patricia MOULLIN-TRAFFORT : Le département est une collectivité territoriale intelligente et on sait où sont nos limites. En ce moment, comme chacun le sait, nous nageons dans quelques difficultés financières et nous avons certaines compétences qui ne sont pas obligatoires que nous avons du mal à assumer parce que les compétences obligatoires, notamment le social, c'est le fer de lance du département. Clairement, le département fait confiance aux autres collectivités qui sont porteuses de sens, qui sont porteuses de tradition pour s'occuper très concrètement de ce type de bâtiment. C'est ce qui se passe avec la mairie de Mauguio-Carnon. La prochaine équipe qui sera en place aura cette charge.

Monsieur Yvon BOURREL : C'est comme pour la vidéoprotection. Comme on est bon, il nous le confie. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10. DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL ET GESTION DES OPERATIONS DE RECENSEMENT DE LA POPULATION
Rapporteur : BOURREL Yvon

Monsieur Yvon BOURREL : Le point 10, c'est moi qui le prends. Comme il y en a 34, on ne va pas lambiner. Il s'agit d'une délibération classique relative au recensement de la population. Vous le savez, le recensement est fait par période, par quart. Il convient, pour le compte de l'État et de l'INSEE, pour les statistiques, justement de recenser, du 16 janvier au 22 février, une démarche de recensement des habitants. Pour ce faire, nous avons besoin de procéder au recrutement de quatre agents recenseurs, trois seront recrutés en interne au sein du service cadre de vie tranquillité, et un recrutement se fera en externe. Ceux qui seront pour le compte de la commune seront payés en fonction des heures supplémentaires, en fonction de la tarification en vigueur. L'agent extérieur à la collectivité sera payé sur la base du premier échelon de l'échelle C.

Monsieur Frantz DENAT : On y reviendra tout à l'heure pour les cotisations sociales de la commune. C'est décidément ce soir un souci d'équité. Il y a trois catégories d'agents dans la fonction publique, catégorie A, catégorie B et catégorie C. Il est proposé au conseil municipal, on écrit : "augmentation du régime indemnitaire, le RIFSEEP, selon les modalités d'application fixées [...] pour les agents à temps complet en catégorie A". Franchement, sur une opération de recensement de ce type, je ne vois pas ce que viennent faire des catégories A à ce niveau. Je suis tout à fait d'accord pour la désignation d'un coordonnateur, pour qu'il y ait des heures supplémentaires pour les agents de catégorie B et C. Mais les catégories A, je pense qu'ils ont tout ce qu'il faut. Ils n'ont pas besoin d'un RIFSEEP de plus pour les opérations de recensement. Je vous remercie.

Monsieur Yvon BOURREL : Ce n'est que pour le coordonnateur, pas pour les autres. C'est ce que j'ai compris.

Monsieur Frantz DENAT : Le coordonnateur, c'est un extérieur dans ce cas-là. Si j'ai bien compris votre proposition de délibération, il y a trois agents et un coordonnateur extérieur.

Monsieur Yvon BOURREL : Pas forcément.

Monsieur Frantz DENAT : Si un coordonnateur est de la catégorie A, les catégories A sont suffisamment

bien placées dans la fonction publique en l'espèce pour assumer cette fonction-là dans leur tâche.

Monsieur Yvon BOURREL : Il n'est pas question qu'on les paye sur la base de la catégorie A. Ce n'est pas écrit.

Monsieur Frantz DENAT : "Augmentation du régime indemnitaire RIFSEEP selon les modalités d'application fixées par la délibération de principe relative au régime".

Monsieur Yvon BOURREL : Celui qui est B, c'est par rapport à son régime. Celui qui est C, c'est par rapport à son régime.

Monsieur Frantz DENAT : Des agents recenseurs, il y en a trois, vous nous avez dit, Monsieur le Maire. Je ne vois pas d'agent de la catégorie A allant faire le recensement. Ça a toujours été des gens de catégorie C ou B, ce qui est logique, ça leur donne des heures supps.

Monsieur Yvon BOURREL : S'il vous faut des renseignements, on vous les donnera précisément. Au départ, c'est quelque chose de clair. Ce n'est pas tordu comme affaire.

Monsieur Frantz DENAT : La preuve que non. Je ne vois pas ce que vient faire une catégorie A dans le point 10 de la désignation du coordonnateur et de gestion des opérations de recensement. Je ne vois pas ce que viennent faire les catégories A dedans.

Monsieur Yvon BOURREL : C'est le choix de la collectivité, vous avez le droit de ne pas être d'accord. Je vous demande d'approuver cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le point 11, Lucien.

La délibération est adoptée à 23 voix pour, 0 contre et 9 abstentions (PM.CHAZOT – F.DENAT – R.BARTHES – S.DEMIRIS – S.EGLEME – C.FAVIER – L.GELY – M.LEVAUX – P.MOULIN-TRAFFORT)

11. AVENANT 1 A LA CONVENTION PRE OPERATIONNELLE "SECTEURS DE RENOUVELLEMENT MAUGUIO". Etablissement Public Foncier Occitanie/Commune de MAUGUIO/COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE L'OR - APPROBATION
Rapporteur : BELEN Lucien

Monsieur Lucien BELEN : Le point 11 est un avenant à la convention pré-opérationnelle Secteurs de renouvellement Mauguio avec l'établissement public foncier d'Occitanie. (suite micro éteint). À des fins de maîtrise foncière anticipée dans le cadre du renouvellement urbain répondant aux besoins démographiques sur des secteurs adaptés et lorsque des projets immobiliers ne cadrent pas avec les axes essentiels de la révision du PLU. Or, l'article 3.3.1 de ladite convention stipule un montant initial de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'EPF Occitanie fixée à 5 millions d'euros. En outre, ce même article prévoit, si besoin, l'enveloppe prévisionnelle sera augmentée par voie d'avenant. Notamment eu égard aux acquisitions amiables opérées et à anticiper, il est proposé de rehausser le montant de cette enveloppe financière prévisionnelle à hauteur de 6,5 millions d'euros, ceci afin de permettre d'acter les négociations foncières amiables menées pour maintenir et garantir un potentiel déficient d'intervention foncière et en maintenant les autres clauses de cette convention inchangées. Il est proposé, au conseil municipal, d'approuver le projet d'avenant à la convention pré-opérationnelle, secteur de renouvellement Mauguio-Carnon et à passer entre l'EPF d'Occitanie, la commune de Mauguio-Carnon et la communauté d'agglomération du Pays de l'Or, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur PARMENTIER.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Je voterai contre cet avenant. Je pense que c'est le symbole du projet que les habitants rejettent massivement, c'est-à-dire une urbanisation incontrôlée avec plein d'immeubles qui poussent partout, qui jurent architecturalement avec la ville et qui ne répondent pas à un problème prégnant, qui est aussi la création de places de stationnement. On densifie, on densifie, on densifie...

Monsieur Yvon BOURREL : On a parlé d'un achat foncier, on n'a pas parlé de bâtiment, Monsieur. On parle de maîtrise foncière. On ne parle que de ça. Si c'est vous qui êtes aux affaires, vous y ferez ce que vous souhaitez faire.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Je ne suis pas d'accord sur le périmètre.

Monsieur Yvon BOURREL : À cet endroit, on a eu des propositions de promoteurs que nous avons rejetées, les voisins avaient les cheveux comme ça. Justement pour éviter ce qui a été critiqué précédemment à des endroits où la densification est jugée trop importante, c'est un outil de régulation. Ce n'est pas un outil de promotion pour en mettre davantage, ne vous méprenez pas. J'apporte cet éclaircissement si tant est que ce fût nécessaire.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Vous avez raison, je devais être fatigué quand j'ai regardé la délibération. Sur l'urbanisme, on est à fond.

Monsieur Lucien BELEN : Et vous n'avez pas entendu mes propos.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Si. Pour la faire plus courte, il y a eu de la densification à ces endroits-là. Il va falloir créer de l'aération, des parcs, des places de stationnement. Merci d'anticiper le projet que j'ai.

Monsieur Yvon BOURREL : Donc vous voterez pour, c'est bien.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Oui, je voterai pour, excusez-moi.

Monsieur Yvon BOURREL : C'est bien. Monsieur CHAZOT.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je souhaiterais d'abord poser une question. Comment vous assurez-vous que les projets futurs permettront de préserver l'identité de la commune ? Car bien malin sera celui qui saura dire ce qui se passera au mois d'avril prochain. Quelle garantie prenez-vous là-dessus ?

Monsieur Yvon BOURREL : La garantie, c'est le candidat qui l'apportera. C'est la qualité du projet. Un candidat qui n'a pas de projet ne sera pas élu. Deuxièmement, quand vous jouez aux cartes, est-ce que vous préférez avoir des atouts ou des fausses cartes ? Je préfère avoir le 34 à la belote que le 7 et le 8. Vous aurez en main les outils pour décider. Vous décidez, si vous êtes aux affaires, ce que vous voudrez, mais vous ne laisserez pas les autres décider à votre place. Vous avez la main, ça vaut le coup. Vous faites ce que vous voulez. Je n'explique rien, j'expose. Je donne mon point de vue. Je donne la finalité de la délibération.

Monsieur Lucien BELEN : Tout simplement par la maîtrise de l'initiative. Pour avoir cette maîtrise de l'initiative, il faut une maîtrise foncière. Ça commence par là. Une fois qu'on a la maîtrise foncière, on peut dérouler les projets communaux qui répondent aux besoins de la population. Pour l'instant, non. Pour l'instant, je le répète, c'est réaliser une maîtrise foncière à des endroits stratégiques de la ville. Lorsque des biens sont à vendre et que la réalisation se fait à l'amiable. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu autre chose que des réalisations amiables.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je pense qu'une partie d'entre nous, nous sommes des élus de terrain, je l'espère. Nous avons rencontré, pour ma part, une bonne partie des gens qui sont concernés

dans ces secteurs. J'ai longtemps regardé cette délibération et au regard des deux éléments. Le premier, qui ne prend pas de garde-fou tel qu'il serait juridiquement possible de le faire sur une extension de cet avenant de l'EPF, et le deuxième élément apporté par votre adjoint aux finances, laisse sous-entendre que pour absorber l'engagement financier et ne pas impacter l'endettement direct, il va devoir avoir un projet derrière. Qui dit un projet derrière, dit une densification de la ville. Vous avez le droit de ne pas être d'accord, j'expose ma position.

Monsieur Yvon BOURREL : C'est votre vision, très bien.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je termine mon propos. Ma conception, en ce qui me concerne est de préserver un maximum les villas et les villas familiales et ne pas avoir ces ensembles de blocs et blocs collectifs.

Monsieur Yvon BOURREL : C'est votre interprétation.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Mon interprétation est celle-ci. Vous comprendrez, après réflexion, les deux éléments qui m'ont été apportés sur la partie financière et sur l'engagement urbain et l'identité, le vote sera défavorable.

Monsieur Lucien BELEN : Je le dis et je répète, la convention est mise en œuvre chaque fois qu'il y a un bien à vendre et qu'une opération immobilière est déjà présente sur ce bien à vendre. Une opération immobilière, je dis bien. Ce n'est pas une campagne qui est déroulée, c'est simplement répondre à cette sollicitation.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je me permets de compléter très rapidement. Si l'intention est louable, ce qui me dérange, c'est que financièrement, vous serez obligé de faire un projet. Je tenais quand même à saluer la commission urbanisme qui a eu lieu sur ce sujet et qui a le mérite d'avoir pu débattre sereinement, calmement, et exposé tous les points. Ça méritait d'être dit.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur BOURGUET.

Monsieur Daniel BOURGUET : Ce que je voulais dire va un peu dans le même sens. Je ne comprends pas, vous dites que vous avez déjà acheté pour 5 millions et que vous n'en avez pas assez, il faut monter à 6,5 millions, ça veut dire que vous avez déjà fait beaucoup d'acquisitions. Sur ces acquisitions, vous avez forcément présenté des projets à l'EPF.

Monsieur Yvon BOURREL : Non.

Monsieur Daniel BOURGUET : Comme ça, dans le vide, sans rien. Vous avez acheté des maisons derrière le Mistral. Dans la convention, il y a un projet de 80 logements.

Monsieur Yvon BOURREL : Pas du tout. Monsieur BOURGUET, je me permets de vous rappeler le fondement de la convention tripartite. C'est de l'acquisition foncière pour avoir la maîtrise foncière.

Monsieur Daniel BOURGUET : Je sais ce que c'est, ce n'est pas la peine de me faire un cours. Je sais à quoi ça sert, je sais ce que c'est.

Monsieur Yvon BOURREL : Pré-opérationnelle, ça veut dire...

Monsieur Daniel BOURGUET : Pré-opérationnelle, ça veut dire qu'il y a une idée d'opération.

Monsieur Yvon BOURREL : Oui, mais pour le moment, c'est à l'initiative de celui qui décidera ce qu'il veut faire. On a préservé la Maison Claret comme ça. On s'est mis en travers d'un projet de deux promoteurs qui étaient à côté de la Maison de Fortuné, qui faisaient des choses qui étaient horribles. La nouvelle mandature permettra à l'équipe en place de décider ce qu'elle veut faire, si elle veut le

faire elle, si elle veut le confier à la CM, si elle veut le faire avec un promoteur, elle décidera ce qu'elle voudra. Mais elle n'aura pas, comme le pense Monsieur CHAZOT, un emprunt à rembourser. D'abord, c'est pour cinq ans prolongeables huit ans. La commune a 13 ans pour faire un projet. 13 ans, c'est plus de deux mandatures. Quand on a une vision d'urbanisme, à défaut de savoir ce qu'on fera, commençons par préserver par la maîtrise foncière ce qu'on ne veut pas que les autres fassent. Les autres, ce sont parfois des promoteurs, quand ils amènent des densifications qui ne sont pas souhaitées. Ça n'est que ça, Monsieur BOURGUET. Le reste relève de l'interprétation des uns et des autres. Lisez bien la convention, c'est simplement de l'emprise foncière dont il s'agit, que ça.

Monsieur Daniel BOURGUET : Quand vous dites à l'EPF, vous achetez cette maison, vous ne fournissez aucun projet ?

Monsieur Yvon BOURREL : Oui.

Monsieur Daniel BOURGUET : Ils achètent et c'est tout.

Monsieur Yvon BOURREL : Oui, absolument.

Monsieur Daniel BOURGUET : Je ne suis pas convaincu.

Monsieur Yvon BOURREL : Demandez à votre voisin qui est administrateur à l'EPF, il vous le dira.

Monsieur Frantz DENAT : A l'EPF, ça ne se passe pas exactement comme ça. On n'a pas la liste des domaines acquis au fur et à mesure et au fil du temps. J'avais une question, puis on parlera de l'EPF. 5 millions, il en reste combien ? Les 5 millions de droits de tirage de la première convention, il en reste combien ?

Monsieur Yvon BOURREL : 4 millions.

Monsieur Frantz DENAT : Donc, il reste 4 millions ?

Monsieur Yvon BOURREL : Il reste 1 million. Lucien, réponds, tu es plus au courant que moi.

Monsieur Lucien BELEN : Aujourd'hui, il y a 4 200 000 engagés. Il reste 800 000 euros.

Monsieur Frantz DENAT : Quand nous avons eu cette réunion le 25 novembre, les acquisitions faites à l'amiable, tout ce paquet, c'est 4,2 millions d'euros.

Monsieur Yvon BOURREL : Non. On a eu l'accord cette semaine. Elle n'était pas faite. Je suis précis, elle n'était pas faite.

Monsieur Frantz DENAT : Les 4 millions d'euros sont passés où ?

Monsieur Lucien BELEN : C'est en prévision ça. Ce qu'on vous a donné, certaines ont été opérationnalisées déjà et certaines sont en prévision. Tout ce qu'on vous a donné représentait 4,2 millions, mais les 4,2 millions ne sont pas encore engagés.

Monsieur Frantz DENAT : C'était ma question : combien sont engagés aujourd'hui ?

Monsieur Lucien BELEN : Il y a la maison Claret.

Monsieur Yvon BOURREL : Aujourd'hui, on est à 4,2 millions.

Monsieur Frantz DENAT : On me dit d'un côté qu'ils sont engagés et de l'autre côté qu'ils ne sont pas engagés.

Monsieur Yvon BOURREL : Quand vous avez tenu la réunion d'urbanisme, l'achat n'était pas fait. L'accord est arrivé ces jours-ci. Ça n'était pas fait. Non, Claret, c'était avant. On ne peut pas dire le nom des gens. Il y a eu l'engagement de la commune d'acheter un endroit stratégique où il y a eu des projets de promoteurs dont nous n'avons pas voulu. Il manque, pour acquérir ces deux parcelles, il y a deux parcelles à acquérir, deux maisons.

Monsieur Frantz DENAT : C'est celle avec une partie de propriété commune, d'indivision ?

Monsieur Yvon BOURREL : Non, c'est le coin de la rue Paul Fort.

Monsieur Frantz DENAT : Il ne faut surtout pas la démolir celle-là. Quand on voit "cette logique de renouvellement a vocation à s'asseoir sur une maîtrise foncière anticipée, dans un contexte de contrainte à prendre en compte telle que la raréfaction et le coût du foncier, le risque d'inondation, le périmètre ABF", j'aimerais bien, avant de voter des budgets supplémentaires, avoir une vraie ligne, un vrai projet qu'on n'a jamais eu, que je n'ai personnellement jamais entendu pendant les années où j'ai siégé. Ce qui me gêne beaucoup, c'est de résigner, malgré les engagements qu'on a entendus à la réunion en disant on n'engagera plus rien, on maintient les choses en l'état pour les prochains. On a d'autres sujets comme ça, à l'agglo mercredi. Ça me gêne beaucoup qu'on soit pressé de revoir ça parce que ça se trouve, la convention pré-opérationnelle avec l'EPF, si l'équipe suivante, quelle qu'elle soit, a des autres visions du développement, les objectifs qui sont dans la convention pré-opérationnelle, les fameux patatoïdes, les secteurs qui ont été définis, il va falloir les reprendre à zéro. Je préférerais qu'on mette les choses dans l'ordre, qu'on nous dise, il nous reste 800 000 euros jusqu'au mois de mars, ça fait une marge de manœuvre, et l'équipe suivante traitera de cette prolongation de convention, reformatage de la convention en temps et lieu, quand ils seront élus. Voilà ma position.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci. Monsieur CHAZOT.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je voulais compléter quelque chose que je n'ai pas précisé tout à l'heure, il existe des solutions de contournement. Après vérification à de multiples reprises, je persiste et signe, ça va un peu dans le sens de ce qui a été dit, le surseoir à statuer est un outil, ça laisse 18 mois pour changer le PLU. Comme ça, vous contraignez la pression immobilière que vous citiez tout à l'heure. Dans ce cas-là, vous n'engagez pas la commune, voilà une solution.

Monsieur Yvon BOURREL : Pour quelqu'un qui souhaite avoir une vision, 18 mois, c'est bien court. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous êtes sûr que vous ne voulez pas voter pour ? La délibération est approuvée. Point suivant, Lucien.

La délibération est adoptée à 17 voix pour, 10 contre (PM.CHAZOT – F.DENAT – R.BARTHES – S.DEMIRIS – S.EGLEME – C.FAVIER – L.GELY – M.LEVAUX – P.MOULIN-TRAFFORT – G.DEYDIER) et 5 abstentions (S.GRES-BLAZIN – D.BOURGUET – M.PELLETIER – P.DELCANT – G.PARMENTIER)

12. APPROBATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE AVEC LA SOCIETE BRL-CHEMIN COMMUNAL/VOIE VERTE-PARCELLE DI 72

Rapporteur : BELEN Lucien

Monsieur Lucien BELEN : Approbation de la convention d'occupation temporaire avec la société BRL chemin communal voie verte parcelle DI-72. Il s'agit d'un aménagement transport routier afin de sécuriser le passage de véhicules. Cette intervention se situe sur une parcelle qui appartient à BRL, qui la tient de la région Occitanie. L'idée est d'avoir l'accord de principe concernant la passation d'une convention d'occupation temporaire permettant l'élargissement de la voie verte existante sur la

parcelle cadastrée D1-72 qui appartient à BRL. Cette parcelle, en tant que concessionnaire de la région Occitanie, est affectée à l'exploitation du canal et se trouve couverte par une déclaration d'utilité publique et une servitude d'utilité publique. Les emprises intéressées représentent une superficie d'environ 350 m². Le projet de convention d'occupation temporaire organise les conditions foncières de mise en œuvre de cet élargissement. Il est demandé, aux membres du conseil municipal, d'approuver la passation d'une convention d'occupation temporaire à fin d'élargissement de la voie verte existante sur la parcelle cadastrée D1-72 avec la société BRL, siège social à Nîmes, et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'élu délégué à signer tout document afférent à cette procédure.

Monsieur Yvon BOURREL : Vous avez compris que BRL ne veut pas vendre parce qu'ils veulent garder la jouissance de l'entretien du canal et qu'ils confient, à la commune, le soin de procéder à cet élargissement en accord avec la communauté d'agglomération par rapport à la piste cyclable. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Tout le monde est d'accord.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

13. REQUALIFICATION ET REAMENAGEMENT DE LA DESSERTE ET DU STATIONNEMENT DE CARNON SECTEUR EST - REMEMBREMENT DES PLACES DE STATIONNEMENT - TRAITE D'ADHESION A ORDONNANCES D'EXPROPRIATION: EP311/TSRIAT ET EP 323/RESCHE

Rapporteur : BOURREL Yvon

Monsieur Yvon BOURREL : Le point suivant est un point classique. C'est le dernier qui concerne le remembrement des places de stationnement à Carnon. À Carnon, il y a une imbrication forte, historique, entre le stationnement public et privé. Dans la requalification des stationnements, il a été convenu qu'on essaierait d'échanger, avec les particuliers, les places de parking pour les regrouper. Cette disposition était sous la tutelle d'une DUP à laquelle on a failli avoir recours. Au final, les deux derniers propriétaires ont été d'accord puisqu'on leur donne tout de même une indemnité accessoire. Ces places valorisées à hauteur de 16 000 euros bénéficient d'une indemnité accessoire qui couvre les préjudices subis par les personnes qui sont dépossédées d'une place dont ils avaient l'habitude au profit d'une place qui va dans le sens de la réorganisation optimisée du domaine public. Les 2 000 euros, c'est pour la mise en place d'un arceau de protection, le marquage de séparation, le repérage de la place par un numéro et le toutim. Les deux personnes, le lot 4 du Nautilus 2 et le lot 16 du Nautilus 2, sont maintenant d'accord pour procéder aux échanges fonciers aux conditions que je viens de vous décrire. Contre ? Abstention ? Unanimité, je vous remercie. Ma voisine Sophie, à toi.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

14. PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE-CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE-FRAIS DE SANTE DES AGENTS

Rapporteur : CRAMPAGNE Sophie

Madame Sophie CRAMPAGNE : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Avant d'évoquer la protection sociale complémentaire, je me permets un petit retour en arrière pour répondre à la question posée par Monsieur DENAT concernant l'agent recenseur. Je porte à votre connaissance que le cadre A que vous évoquiez tout à l'heure est l'agent à qui on confie la mission d'encadrement et les agents qui vont effectuer les opérations du recensement sont des agents de catégorie C et B. L'intégralité des indemnités est prise en charge par l'INSEE. Est-ce que c'est de nature à répondre à votre question ?

Monsieur Frantz DENAT : Oui, vous répondez à ma question. Mais ma question était de dire, je ne pense pas qu'un fonctionnaire de catégorie A, tel que j'en ai la vision de mes souvenirs, ait forcément besoin de RIFSEEP supplémentaire pour encadrer une opération de recensement de la commune à partir du moment où il est là. On pourra me dire que vous vous organisez comme vous voulez. Je dis c'est le budget de la commune, ce sont aussi mes impôts et je considère qu'à certains moments...

Madame Sophie CRAMPAGNE : C'est pour ça que je précise que c'est à la charge de l'INSEE et que les missions de coordonnateurs sont assez spécifiques quand même. C'est un temps de travail supplémentaire et d'envergure. Ce qui reviendrait à dire que l'agent chargé de ces missions a du temps à donner.

Monsieur Frantz DENAT : Ce qui revient à dire qu'un catégorie A, ce n'est pas la même chose qu'un catégorie C.

Madame Sophie CRAMPAGNE : Oui, mais les missions dont on parle ne sont pas les mêmes. Je reviens à la délibération concernant la protection sociale complémentaire, plus particulièrement la convention de participation pour la couverture du risque frais de santé des agents. Lors du CST du 24 mars dernier, un avis favorable à l'unanimité a été rendu afin de rejoindre un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage piloté par l'agglomération du Pays de l'Or afin d'accompagner le groupement dans la conclusion et l'exécution du contrat d'assurance à adhésion facultative relatif à la protection sociale complémentaire pour le risque santé. Parallèlement, le centre de gestion 34 a lancé une consultation au niveau départemental afin de proposer, aux employeurs publics territoriaux, l'adhésion à une convention de participation et la souscription à des contrats collectifs d'assurance complémentaire de frais de santé. Dans le cadre de ces deux procédures, le même prestataire a été retenu, il s'agit de la Mutuelle nationale territoriale. Après examen des deux offres, il est apparu que celle proposée par le centre de gestion de l'Hérault est plus adaptée aux besoins des agents. Cette mutualisation des risques organisés au niveau départemental permet de garantir, au personnel des employeurs publics territoriaux, l'accès à des garanties collectives sans considération notamment de l'âge, de l'état de santé, du sexe ou de la catégorie professionnelle, un niveau de couverture adéquat reposant sur les garanties les plus pertinentes compte tenu des besoins sociaux et des contraintes économiques des employeurs publics concernés. Le bénéfice du taux de cotisation négocié est maintenu pendant trois ans. Afin de pouvoir adhérer définitivement à ce dispositif de protection des agents, il convient d'abroger la délibération numéro 173 du 30 septembre 2013 portant sur la participation à la Mutuelle de santé des agents et d'adopter une participation mensuelle conforme au décret de 2022. En effet, à compter du 1er janvier 2026, la participation minimale de l'employeur ne pourra pas être inférieure à 50 % du montant de référence fixé à 30 euros, soit 15 euros par agent et par mois. Dans ce cadre, et après travail avec les organisations syndicales et un avis favorable du CST, il est proposé d'accorder une participation de 26 euros en 2026, 30 euros en 2025 et 35 euros en 2028 dans l'attente de la transposition juridique de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 qui prévoit une augmentation de la participation à 50 % de la cotisation des agents. L'Autorité territoriale précise que cette participation est attachée à la convention de participation et ne peut être versée dans le cadre de contrats individuels souscrits auprès des prestataires labellisés. Il revient à chaque agent de décider d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles il souhaite souscrire et que la participation ne pourra être supérieure à la cotisation choisie par l'agent. Cette participation est versée aux fonctionnaires titulaires, stagiaires, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque santé. Les retraités peuvent librement adhérer à la convention de participation conclue par la commune lorsqu'ils ont été admis à la retraite. En ce cas également, ils bénéficieront des conditions solidaires qui figurent sans participation de l'employeur. Depuis le CST, des réunions d'information ont eu lieu, portées par la direction des ressources humaines avec une très forte participation des agents et un accompagnement individualisé est prévu également dans les jours et semaines à venir. Les propositions faites reçoivent un accueil très favorable des agents de la collectivité puisqu'ils ont la réponse adéquate à leurs besoins, nous disent-ils, avec des tarifs intéressants pour des agents qui, aujourd'hui, bénéficieraient de contrats labellisés avec la même MNT. C'est finalement une très bonne

surprise.

Monsieur Yvon BOURREL : Des interventions.

Monsieur Frantz DENAT : Même remarque que tout à l'heure, la loi autorise à différencier les catégories et d'aider plus ou moins des catégories versus les autres.

Madame Sophie CRAMPAGNE : Non. Ce qu'elle permet, ça peut être une référence au coefficient familial par exemple, mais c'est interdit de différencier en fonction des catégories.

Monsieur Frantz DENAT : On l'a fait dans d'autres collectivités et y compris...

Madame Sophie CRAMPAGNE : Le décret est formel, la participation doit être la même sauf si c'était la pratique de la commune au préalable et désormais, ce n'est plus possible.

Monsieur Frantz DENAT : Je maintiens qu'il faut trouver une solution. Le prix de la santé, je trouve que c'est super intéressant de donner une offre comme ça à des gens qui en plus n'en avaient pas forcément l'habitude. Quand tu parlais des CST, c'est une démarche à faire entrer dans tout le monde. Par contre, ça se fait aussi dans le privé d'ailleurs. Aider plus les catégories inférieures au point de vue salaire, s'entend, me paraît dans une logique d'équité parce que la santé, c'est le même prix pour tous. Selon que tu seras riche et puissant ou pauvre et misérable, ce n'est pas la même chose. Je pense qu'il faut réfléchir, voir comment on peut compenser ça vis-à-vis des agents pour aider les catégories B et les catégories C. Ce n'est pas contre les catégories A, mais chacun comprend que ce n'est pas la même chose de vivre avec un salaire de catégorie C des services techniques et de vivre avec un salaire de catégorie A de la fonction publique territoriale.

Madame Sophie CRAMPAGNE : Je le redis, c'était le cas dans la collectivité jusqu'à la réforme. Mais aujourd'hui, le décret ne nous permet plus de faire une distinction par catégorie.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci pour cet échange et surtout pour l'exposé. On passe au vote et si vous voulez bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, c'est parfait. La première adjointe, vous pouvez continuer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

15. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : CRAMPAGNE Sophie

Madame Sophie CRAMPAGNE : Le point suivant, il s'agit de la modification du tableau des effectifs. La proposition qui vous est faite concerne la suite à donner à l'inscription sur liste d'aptitude au titre de la promotion interne 2025 d'agents de la collectivité. Il vous est proposé la création et la transformation des emplois suivants : la création d'un poste d'ingénieur à temps complet, la transformation du cadre d'emploi des adjoints du patrimoine en un poste du cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet, la transformation de 16 postes de cadre d'emploi des adjoints techniques en 16 postes du cadre d'emploi des agents de maîtrise à temps complet et la transformation de deux postes du cadre d'emploi des ATSEM en deux postes du cadre d'emploi des agents de maîtrise à temps complet. Je m'explique sur les transformations et sur le fait qu'il y ait une création. La création est pour accompagner un agent qui a démarré sa carrière en tant que technicien et qui la termine. L'idée est de regarder, le jour où il partira à la retraite, l'opportunité de recruter un ingénieur ou un technicien.

Madame Patricia MOULLIN-TRAFFORT : Je me pose une question sur le nombre de transformations

d'agents du cadre d'agents techniques ou d'ATSEM en poste d'agents de maîtrise, 18. C'est beaucoup, mais c'est surtout en ce moment.

Madame Sophie CRAMPAGNE : C'est une belle opportunité d'accompagner les agents dans leur montée en compétences et j'attire votre attention sur le fait que par rapport à leur rémunération, la différence induite est quasi inexistante. Ça leur permet d'évoluer dans leur statut. C'est très à la marge. Sur l'ensemble des agents qui bénéficient de cette transformation, on a beaucoup d'agents qui, dans quelque temps, sont en départ à la retraite. Ça permettra d'avoir une situation qui leur est plus favorable par rapport à la retraite perçue.

Madame Patricia MOULLIN-TRAFFORT : Mon questionnement n'était pas au sujet de la plus-value de la chose, c'était au sujet du timing.

Madame Sophie CRAMPAGNE : C'était le nombre ?

Madame Patricia MOULLIN-TRAFFORT : On aurait peut-être pu le faire au fil de l'eau, on le fait maintenant.

Madame Sophie CRAMPAGNE : La question est de remplir les conditions. Il se trouve que cette année, on a la chance d'avoir 16 agents qui remplissent les conditions pour évoluer, ce qui n'était pas le cas avant. Les conditions sont assez contraintes et le suivi à mettre en place avec l'opérateur qu'est le CDG nécessite précision, notamment sur le volet de la formation. Les agents doivent attester d'un certain nombre de formations. C'est juste que cette année on avait la satisfaction qu'il soit nombreux à remplir les conditions d'éligibilité.

Madame Patricia MOULLIN-TRAFFORT : En tout cas, je suis contente pour eux, il n'y a pas de soucis.

Monsieur Yvon BOURREL : Si tout le monde est content, c'est bien. On modifie le tableau des effectifs. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Validé à l'unanimité, approuvé. Convention avec Saint-Aunès, école des Garrigues.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

16. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE GESTION AVEC LA COMMUNE DE SAINT-AUNES - ECOLE DES GARRIGUES

Rapporteur : CRAMPAGNE Sophie

Madame Sophie CRAMPAGNE : Il s'agit du renouvellement de la convention de gestion avec la commune de Saint-Aunès. Suite à la dissolution en 2021 du SIVU des Garrigues, une convention de gestion de l'école des Garrigues a été actée entre les deux communes. Il vous est proposé de reconduire la convention à l'identique pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2028.

Monsieur Yvon BOURREL : C'est une affaire qui roule. On passe au vote. Contre ? Abstention ? Unanimité, merci. Classes transplantées, conventions avec les centres d'hébergement et les associations.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

17. CLASSES TRANSPLANTEES : CONVENTIONS AVEC LES CENTRES D'HEBERGEMENTS ET LES ASSOCIATIONS

Rapporteur : CRAMPAGNE Sophie

Madame Sophie CRAMPAGNE : Le point suivant est un point qu'on retrouve à chaque fois à cette période de l'année. Les conditions d'accompagnement des classes transplantées s'agissant de la participation à leur financement sont reconduites à l'identique. Pour l'année 2025-2026, 453 élèves participeront aux séjours organisés pour un coût global qui s'élèvera à 12 900 euros. Monsieur le Maire propose de signer les conventions avec les centres d'hébergement et les associations qui vous sont présentées dans la délibération.

Monsieur Yvon BOURREL : Ça n'appelle pas de commentaire particulier. On passe au vote. Contre ? Abstention ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

18. CLASSE TRANSPLANTEE : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ECOLE NOTRE DAME - ANNEE SCOLAIRE 2025/2026 - ECOLE PRIVEE

Rapporteur : CRAMPAGNE Sophie

Madame Sophie CRAMPAGNE : Le point suivant, il s'agit de la classe transplantée concernant l'école privée Notre-Dame, qui je le rappelle est une école privée sous contrat d'association avec l'État depuis le 4 novembre 1985. La participation est fixée à 30 euros maximum par enfant avec un plafond de 2 000 euros. Cette année, la participation communale s'élèvera à la somme de 750 euros pour les 25 élèves participants. Une convention tripartite sera établie entre le centre accueillant les élèves, la commune et l'école Notre-Dame.

Monsieur Yvon BOURREL : On passe au vote. Contre ? Abstention ? Unanimité, merci. Intervenants en milieu scolaire, approbation des conventions.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

19. INTERVENANTS EN MILIEU SCOLAIRE 2025-2026 - APPROBATION DES CONVENTIONS

Rapporteur : CRAMPAGNE Sophie

Madame Sophie CRAMPAGNE : Là encore, c'est une convention qui intervient toujours à ce moment du calendrier. Il s'agit de pouvoir supporter les charges liées à la venue d'intervenants extérieurs œuvrant sur le temps scolaire sous la responsabilité pédagogique des enseignants à hauteur de 500 euros pour les écoles maternelles élémentaires publiques et 250 euros pour les classes de l'école Notre-Dame. Ce soutien de la commune représente un montant total de 29 000 euros pour l'année 2026, encadré par le biais de conventions dont la liste figure à la présente délibération.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Je fais la même remarque à chaque fois parce que chaque fois je suis interloqué qu'on ne finance pas la transmission de nos traditions locales, de notre langue, de nos recettes de cuisine locales aux enfants dans le cadre de ces conventions avec les intervenants en milieu scolaire. C'est dommage. Il faudrait le faire parce qu'après, on se plaint que tout ça disparaît. Si, à l'école, ils étaient sensibilisés à tout cela, ça changerait beaucoup de choses.

Madame Sophie CRAMPAGNE : Je vous le redis, il s'agit de la liberté pédagogique des enseignants

pour le choix de ces différentes actions et les actions qui vous sont présentées aujourd'hui ne recouvrent pas l'entièreté des actions portées par les enseignants de notre territoire et au-delà. Ils ont aussi des partenariats autres et des interventions qui font vivre nos traditions, notamment dans le cadre de journées organisées par le service culturel.

Monsieur Yvon BOURREL : Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Fusion des écoles maternelles Jacques PRÉVERT et élémentaire Albert CAMUS en école primaire qui s'appellera dorénavant Albert CAMUS.

La délibération est adoptée à la majorité.
Déport de S.BEAUFILS

20. FUSION DES ECOLES MATERNELLE « JACQUES PREVERT » ET ELEMENTAIRE « ALBERT CAMUS » EN ECOLE PRIMAIRE « ALBERT CAMUS »

Rapporteur : CRAMPAGNE Sophie

Madame Sophie CRAMPAGNE : Monsieur le Maire, vous avez tout dit. C'est une proposition qui émane des deux écoles qui a fait l'objet de deux conseils d'école qui se sont réunis le 24 novembre 2025. Il vous est proposé de prendre acte des mesures approuvées par les membres des deux conseils d'école vers une fusion en école primaire et de préciser que ladite école sera dénommée école primaire Albert CAMUS à compter de la rentrée 2026-2027.

Monsieur Yvon BOURREL : On passe au vote. Contre ? Abstention ? Monsieur BOURGUET, une intervention ?

Monsieur Daniel BOURGUET : Non, c'est une intervention à la marge.

Monsieur Yvon BOURREL : Vous avez voté pour ?

Monsieur Daniel BOURGUET : Oui, je vote pour.

Monsieur Yvon BOURREL : Unanimité, merci. Vous avez la parole.

Monsieur Daniel BOURGUET : c'est pour revenir sur le point 11.

Monsieur Yvon BOURREL : C'est un peu tard.

Monsieur Daniel BOURGUET : Vous allez être intéressé quand même. Je vais vous lire un document du 2 juillet 2025 de l'OTF. C'est très important, Monsieur.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur BOURGUET, vous le lirez tout à l'heure, il y a 14 points à passer, vous le lirez tout à l'heure.

Monsieur Daniel BOURGUET : Vous me promettez ?

Monsieur Yvon BOURREL : Je suis de parole, Monsieur BOURGUET.

Monsieur Daniel BOURGUET : Parce que ça va intéresser tout le monde.

Monsieur Yvon BOURREL : J'espère bien. Vous aurez la parole tout à l'heure. On continue. Point 21, Monsieur PRADEILLE.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

21. CONVENTION DE SOUTIEN A L'ARTISTE PIERRE BERNON

Rapporteur : PRADEILLE Laurent

Monsieur Laurent PRADEILLE : Convention de soutien à l'artiste Pierre BERNON. C'est pour la jolie chanson sévillane melgorienne. C'est pour la réalisation du clip. La chanson, vous l'avez tous entendue aux automnales. C'est une aide de 500 euros. Si vous voulez, on peut la chanter avant de délibérer. Mais sinon, on peut délibérer directement.

Madame Patricia MOULLIN-TRAFFORT : j'avais une question. Ça fait deux fois en trois ans qu'au niveau du soutien à la création, c'est le même artiste. Je me questionne.

Monsieur Laurent PRADEILLE : Madame MOULLIN-TRAFFORT, suivant les formes d'art, on donne plusieurs formes d'aide aux artistes, que ce soit en spectacle vivant, que ce soit en art pictural.

Madame Patricia MOULLIN-TRAFFORT : J'ai pratiqué, c'est vrai.

Monsieur Laurent PRADEILLE : Donc, vous n'avez pas oublié. Quand on a la chance d'avoir un félibre qui encense Mauguio, il faut le soutenir. Je pense qu'il fait l'unanimité dans le paysage et qu'on est heureux qu'il rentre dans la grande tradition de ceux qui célèbrent notre ville. Il faut aimer notre ville tous ensemble.

Madame Patricia MOULLIN-TRAFFORT : Il n'y a pas de souci. Je voterai pour. Je me questionnais simplement sur la récurrence.

Monsieur Frantz DENAT : Je propose un changement de ligne budgétaire, que ça aille sur la ligne de la com et non pas sur la ligne du soutien à la création. Ce n'est pas la peine de faire la baboune. Vu le contenu des chansons que j'ai écoutées religieusement, je pense que ça relève plus de la com que du soutien à la création.

Monsieur Yvon BOURREL : C'est votre point de vue, ce n'est pas le nôtre. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci. Point suivant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

22. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LE GANG DES LUTINS DANS LE CADRE DU VIDE GRENIERS SPECIAL NOËL

Rapporteur : PRADEILLE Laurent

Monsieur Laurent PRADEILLE : Subvention exceptionnelle à l'association Le Gang des Lutins dans le cadre du vide-greniers spécial de Noël. Vous savez qu'on fait un vide-greniers et les participations de 5 euros pour les stands sont recueillies et données à une association caritative. On vous propose de la verser au Gang des Lutins pour cette année.

Madame Patricia MOULLIN-TRAFFORT : Est-ce que c'est une association de Mauguio, le Gang des Lutins ?

Monsieur Laurent PRADEILLE : Oui, présente.

Madame Patricia MOULLIN-TRAFFORT : Je ne crois pas.

Monsieur Frantz DENAT : C'est montpelliérain.

Monsieur Laurent PRADEILLE : Vous allez me dire la même chose par exemple pour le Secours catholique qui a son siège, et ainsi de suite. Mais là, ils ont une présence physique.

Monsieur Frantz DENAT : Je dis simplement qu'elle n'est pas de Mauguio, c'est tout.

Monsieur Laurent PRADEILLE : On peut être de Mauguio sans avoir son siège à Mauguio.

Monsieur Frantz DENAT : On peut aussi être de Mauguio sans être né à Mauguio.

Monsieur Yvon BOURREL : On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Tout le monde est pour le Gang. Bourse au projet méritoire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

23. BOURSE AU PROJET MERITOIRE - ATTRIBUTION 2025

Rapporteur : PRADEILLE Laurent

Monsieur Laurent PRADEILLE : Il y en a une première, je pense qu'il y en aura une autre au prochain conseil municipal. 500 euros sont proposés à une jeune fille qui a un projet d'études Erasmus européen, projet d'études de 16 000 euros dans sa globalité.

Madame Patricia MOULLIN-TRAFFORT : C'est très bien, mais comment sont choisis ces lauréats et sur quel critère ? Ça se passe comment la sélection des lauréats ?

Monsieur Laurent PRADEILLE : Je parle sous le contrôle de Madame BLAZIN. Les médiateurs reçoivent ceux qui ont des projets ou ont des contacts avec ceux qui ont des projets. Ils commencent à faire le travail de proximité, d'études, de construction du projet, souvent, de co-construction avec le jeune. Après, en séance, de manière anonyme, ils exposent un topo social avec les enjeux éducatifs et sociaux, et on valide en séance.

Monsieur Frantz DENAT : Je voulais lever un doute. Sur la nomination de la personne, le processus, je ne le remets pas en cause, je pense que c'est une très bonne initiative. En revanche, je souhaiterais que vous précisiez de quelle ONG il s'agit. Des fois, certaines ONG, notamment au niveau du lobbying européen, sont plus ou moins douteuses. Je n'ai aucun problème pour participer au financement, sous couvert que l'ONG soit...

Monsieur Laurent PRADEILLE : Il y a marqué le souhait de travailler. Je pense qu'elle n'est pas encore fixée. Elle n'est pas finalisée, l'ONG. Ça ne fait pas partie de la pratique. Travailler dans une ONG, c'est la finalisation après les études.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Dans ce qui était décrit dans les éléments, elle semblait indiquer que l'ONG était déjà définie, et qu'il y avait déjà une participation financière.

Monsieur Laurent PRADEILLE : Ce n'est pas le cas, mais si jamais c'était fixé, je vous ferais un retour.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Encore une fois, je tiens à le préciser, sur le principe, je suis tout à

fait favorable, mais vous comprendrez que je ne pourrais pas accepter que mon vote soit associé à une ONG plus ou moins douteuse dans les contextes de lobbying européen actuels.

Monsieur Yvon BOURREL : Ça ne nous gênerait pas. Monsieur DEYDIER.

Monsieur Gérard DEYDIER : Mon fils a bénéficié d'une aide comme ça quand il est parti en stage.

Monsieur Yvon BOURREL : Et vous étiez content ?

Monsieur Gérard DEYDIER : Il en était très content.

Monsieur Yvon BOURREL : Dites-le ! Quand vous êtes heureux, dites-le.

Monsieur Gérard DEYDIER : Celui qui a donné la subvention a induit une photo de là où il était, avec la marque.

Monsieur Yvon BOURREL : Ah, les sponsorings.

Monsieur Gérard DEYDIER : Et c'est parti dans le journal local.

Monsieur Yvon BOURREL : C'était un retour sur investissement. On passe au vote, si vous voulez bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Tous pour. Merci. Le permis de conduire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

24. BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE POUR LES JEUNES DE LA VILLE DE MAUGUIO CARNON **- ATTRIBUTIONS ANNEE 2025**

Rapporteur : PRADEILLE Laurent

Monsieur Laurent PRADEILLE : C'est le point qu'on fait annuellement sur les bourses au permis de conduire qui, de la même manière, sont anonymes, travaillées en amont par les travailleurs sociaux et attribuées en séance.

Monsieur Yvon BOURREL : On vous propose de voter pour les bourses qui sont proposées. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci. On va parler des chartes de devanture.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

25. CHARTE DES DEVANTURES, DES ENSEIGNES ET DES TERRASSES A CARNON - SUBVENTION **AU BENEFICE DE LA SAS GUADA / BURGER CORSU**

Rapporteur : CAPPELLETTI Laurent

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : La suite des chartes de devantures, chers collègues, à Carnon. Je résume très rapidement. On met en place une opération d'accompagnement des devantures dans un souci d'attractivité à Carnon en partenariat avec les commerçants. Le dispositif est capé. Il y a des montants maximums et il prévoit des taux d'accompagnement à hauteur de 40 à 70 %. Le commerce qui vous est présenté ce soir, c'est Burger Corsu qui a fait un changement d'enseigne pour un coût prévisionnel d'investissement de 1 600 euros, un changement de mobilier pour un coût prévisionnel

d'investissement de 2 400 euros. Il vous est proposé d'octroyer une subvention à Burger Corsu. Le montant de subvention sera calculé par application du taux de 70 % du coût total hors taxe de l'enseigne pour un montant maximum. Il y a un montant maximum de subvention de 1 000 euros et du taux de 50 % du coût total du mobilier pour un montant maximum de subvention de 5 000 euros.

Monsieur Yvon BOURREL : Très bien.

Monsieur Frantz DENAT : Deux fois le même bénéficiaire...

Monsieur Yvon BOURREL : Parce qu'il a deux affaires.

Monsieur Frantz DENAT : J'attendais qu'il m'explique, le prof, mais ça, j'avais compris, Monsieur le Maire.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Je sais que tu aimes les enseignants.

Monsieur Frantz DENAT : Je redis ce que j'ai dit. J'attends vivement un PLU qui contient un règlement local de publicité et qui permet d'harmoniser aussi d'autres choses de ces manières-là.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Cher ami des profs, nous avançons au débat depuis le début. On a choisi le dialogue et non pas l'imposition de la verticalité bureaucratique.

Monsieur Yvon BOURREL : On passe au vote, s'il vous plaît, pour verser la subvention. Qui est contre ? Qui s'abstient ? On est tous d'accord, finalement. Le 26.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

26. CHARTE DES DEVANTURES, DES ENSEIGNES ET DES TERRASSES A CARNON - SUBVENTION AU BENEFICE DE PASCAL MULLER (PIZZA CORSICA)

Rapporteur : CAPPELLETTI Laurent

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Le 26, toujours ce procédé qui préfère le dialogue à la brutalité. Pizza Corsica, le changement d'enseignes de Pizza Corsica est un coût prévisionnel d'investissement de 1 600 euros et un changement de mobilier pour un coût prévisionnel d'investissement de 5 549,50 euros. Il vous est proposé donc d'octroi une subvention à Pizza Corsica représentée par Monsieur Pascal MULLER. Le montant de la subvention sera calculé par application du taux de 70 % du coût total hors taxe de l'enseigne pour un montant maximum de subvention de 1 000 euros et du taux de 50 % du coût total du mobilier pour un montant maximum de subvention de 5 000 euros.

Monsieur Yvon BOURREL : Même principe. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour Monsieur MULLER.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

27. OUVERTURES DOMINICALES POUR LA BRANCHE AUTOMOBILE ET LES COMMERCES DE DETAIL - 2026

Rapporteur : CAPPELLETTI Laurent

Monsieur Yvon BOURREL : Point 27, il s'agit des ouvertures dominicales pour la branche automobile

et les commerces de détail pour l'année 2026.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Merci, Monsieur le Maire. Je vais aller directement aux dates suivantes. Vous les lisez concernant les commerces de détail.

Monsieur Yvon BOURREL : Il y a 12 dimanches.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Il y a tout ce qu'il faut. Il y a 12 dimanches. Effectivement, c'est issu des lois Macron. Il vous est proposé de voter. Il n'a pas fait que des bêtises, tu vois, Gilles. Il vous est proposé de voter ces dates.

Monsieur Yvon BOURREL : On est d'accord pour les dates ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

28. DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE - TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE)

– SARL SOLS BOIS

Rapporteur : CAPPELLETTI Laurent

Monsieur Yvon BOURREL : Demande de remise gracieuse sur une taxe locale sur la publicité extérieure plus connue sous le nom de TLPE pour les spécialistes qui concerne la société SARL SOLS BOIS.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Il est proposé d'accorder une remise gracieuse, de toute façon, aux entreprises de la commune redevable de la taxe locale lorsqu'elles font l'objet d'une procédure de redressement judiciaire, afin de les aider à surmonter leurs difficultés économiques et préserver les emplois dans l'espoir d'un retour à une meilleure activité l'année suivante. La société SARL SOLS BOIS a formé une demande de remise gracieuse de cette taxe auprès de la commune, étant en procédure de redressement. Il vous est demandé, compte tenu des difficultés économiques rencontrées par l'entreprise et son placement en redressement judiciaire, d'accorder, à la société SARL SOLS BOIS, une remise gracieuse totale de la taxe locale sur la publicité extérieure due en 2025 d'un montant de 4 385,22 euros.

Monsieur Yvon BOURREL : C'est l'usage. On essaie, chaque fois, d'accompagner et ne pas enfoncer l'entreprise. De toute façon, ils ne pourront pas payer en poussant les choses, autant qu'on ait ce geste de bon samaritain, en espérant qu'ils s'en sortiront. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette solidarité. Monsieur PRADEILLE reprend la parole. Il va nous parler d'un partenariat avec la Fédération régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture Occitanie-Méditerranée dans le cadre de la convention d'objectifs 2026.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

29. APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2026 DANS LE CADRE DU PARTENARIAT AVEC LA FEDERATION REGIONALE DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE OCCITANIE-MEDITERRANEE

Rapporteur : PRADEILLE Laurent

Monsieur Laurent PRADEILLE : C'est la convention que vous connaissez. Elle permet de financer l'encadrement et de fixer des objectifs. Elle est en deux parties, une partie engagements moraux et

récioproques et engagement d'objectifs sur trois ans, et la convention de financement qui est annuelle. C'est un partenariat historique que nous avons avec la MJC, une MJC qui tangente les 2 000 adhérents à l'heure à laquelle nous nous parlons pour notre plus grande satisfaction.

Monsieur Yvon BOURREL : S'il n'y a pas d'intervention, on passe au vote. Qui est contre cette approbation ? Qui s'abstient ? Merci pour la Maison des jeunes. Les flux financiers, Laurent, entre l'OMT et la commune, participation de l'Office aux animations touristiques.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

30. FLUX FINANCIERS RECIPROQUES OMT/COMMUNE - PARTICIPATION DE L'OFFICE DU TOURISME AUX ANIMATIONS TOURISTIQUES

Rapporteur : CAPPELLETTI Laurent

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Les flux financiers entre l'OT et la commune. Vous savez qu'il y a des partenariats sur des événements concernant l'OT qui représentent un coût financier pour la commune, de même que la mise à disposition d'un agent à mi-temps pour le suivi du budget de l'Office du tourisme, suite au départ de son comptable, là également, la mise à disposition des locaux d'accueil de l'Office du tourisme au sein du Centre administratif de Carnon. Pour l'année 2025, la valorisation des actions et des charges de la commune en lien avec l'émission de l'Office municipal du tourisme représente les montants suivants. Vous avez de l'événementiel à Carnon, de la mise à disposition de locaux de l'OTM plus son entretien, la mise à disposition d'un demi-ETP de suivi du budget marché hebdomadaire et événementiel communication, pour un total de 247 906 euros. En rappelant que si l'OT avait dû financer lui-même ces dépenses, ça lui aurait coûté à peu près deux fois plus, notamment le fait de devoir recruter des personnels. Il vous est proposé que l'Office de tourisme de Mauguio-Carnon verse à la commune la somme de 247 906 euros afin de participer aux mises à disposition et au financement des animations qui ont une portée et une attractivité touristique relevant du tourisme.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci, Laurent. Monsieur CHAZOT.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Comme je le dis depuis six ans, l'Office du tourisme est le parent pauvre. Ce que vous lui donnez dans la poche gauche, vous lui reprenez dans la poche droite quelques mois plus tard, on ne va pas s'éterniser sur le sujet. Ces comptes d'apothicaire dans un tableau Excel ne constituent pas et ne donnent pas une vision politique en matière de tourisme digne de ce nom.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Une précision parce que je me suis mal fait entendre. On fait économiser 250 000 euros à l'Office du tourisme au travers de cette opération.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Que tu lui refactures avec un système de refacturation.

Monsieur Yvon BOURREL : On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Point adopté. Monsieur DALBARD qui était silencieux.

La délibération est adoptée à 30 voix pour, 2 contre (G.DEYDIER – PM.CHAZOT) et 0 abstention

31. APPROBATION DE LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA CONNEXION CYCLABLE AVEC LA COMMUNE DE SAINT-AUNES ET L'AGGLOMERATION DU PAYS DE L'OR

Monsieur François DALBARD : Merci, Monsieur le Maire. L'objet de la délibération est l'approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage pour la connexion cyclable entre la commune de Saint-Aunès et l'agglomération du Pays de l'Or comme vous avez pu le voir dans l'annexe avec le plan de cette piste cyclable. Il vous est demandé d'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de l'opération de connexion cyclable de la commune de Saint-Aunès sur la RD242 au réseau existant de la voie verte du Pays de l'Or et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'élue délégué à la signer ainsi que tout document afférent.

Monsieur Gilles PARMENTIER : J'ai une question pour être sûr, il était un peu tard quand j'ai regardé ce dossier. Ça sera une voie partagée comme la route de Candillargues.

Monsieur François DALBARD : C'est un chaudiou sur la voie de Candillargues, ce n'est pas tout à fait la même notion. Une voie partagée, ce n'est pas la même chose.

Monsieur Gilles PARMENTIER : C'est-à-dire ? Est-ce que vous pouvez me réexpliquer la différence ? Est-ce qu'il y a deux voies pour que les voitures, comme sur la route de Candillargues, circulent sur la même voie dans les deux sens ?

Monsieur François DALBARD : Une voie partagée est une voie qui est libre à tout le monde. Une chaudiou, c'est une voie préférentielle centrale avec une voie sur les côtés. Je connais mal, c'est plutôt départemental. La voiture a la possibilité de se déporter et de laisser passer une autre voiture.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Quand j'ai regardé le plan, j'ai vu deux pistes cyclables sur les côtés et une voie centrale pour les voitures. Ça m'a fait penser exactement à la route de Candillargues. Je trouve que c'est d'une dangerosité sans nom et d'une absurdité sans nom. C'est même inconscient de faire des choses comme ça. Faire circuler des véhicules sur la même voie dans les deux sens qui, pour s'éviter, doivent rouler sur la piste cyclable. Alors que normalement une piste cyclable, pour qu'elle soit sécurisée, il faut qu'elle soit séparée de la route.

Monsieur François DALBARD : Ça ne sera pas un chaudiou.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Ça ne sera pas un chaudiou. Dans les plans, de ce que tu me dis, François, tu me dis bien qu'il n'y aura qu'une seule voie pour les voitures et pas deux.

Monsieur François DALBARD : Mais il n'y a déjà qu'une seule voie pour les voitures actuellement sur ce chemin. C'est un chemin communal assez étroit qui est très peu utilisé, sauf par les agriculteurs.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Je vais m'abstenir sur ce dossier parce que c'est quand même un coût important. On a besoin que les pistes cyclables soient séparées du flux des véhicules pour des questions de sécurité évidentes. Il faut tendre vers ces solutions qui sont, certes, peut-être plus chères.

Monsieur Yvon BOURREL : Un site propre, ça s'appelle. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Monsieur PARMENTIER, plusieurs abstentions, 9 abstentions, le point est adopté, merci. Les eaux pluviales, François.

La délibération est adoptée à 23 voix pour, 0 contre et 9 abstentions (G. PARMENTIER – F. DENAT – R. BARTHES – S. DEMIRIS – S. EGLEME – C. FAVIER – L. GELY – M. LEVAUX – P. MOULIN-TRAFFORT)

32. AVENANT N°1 DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES ENTRE LA COMMUNE DE MAUGUIO-CARNON ET L'AGGLOMERATION DU

PAYS DE L'OR

Rapporteur : DALBARD François

Monsieur François DALBARD : La prochaine délibération concerne un avenant de la convention de délégation de compétences de gestion des eaux pluviales urbaines entre la commune de Mauguio-Carnon et l'agglomération du Pays de l'Or. Il vous est demandé d'approuver le principe d'un avenant n°1 à la convention de délégation de compétences de gestion des eaux pluviales urbaines conclu avec l'agglomération du Pays de l'Or, ayant pour objet la prolongation de sa durée d'un an.

Monsieur Yvon BOURREL : On passe au vote. Contre ? Abstention ? Unanimité, merci. Le repas des aînés, Laurent PRADEILLE.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

33. CONVENTION AVEC L'AGGLOMERATION DU PAYS DE L'OR DE PRISE EN CHARGE DU SERVICE A TABLE LORS DES REPAS DES AINES DE MAUGUIO CARNON

Rapporteur : PRADEILLE Laurent

Monsieur Laurent PRADEILLE : Le repas des aînés qui a eu lieu à Carnon et qui aura lieu cette semaine à Mauguio, vous savez qu'on a une convention avec l'agglomération et ce sont nos agents qui en font le service. On vous propose d'adopter la convention et de décider la refacturation, à l'agglomération du Pays de l'Or, du service de table et des repas pour le repas des aînés 2025 en fonction du nombre de convives inscrits et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Monsieur Yvon BOURREL : Classique. On passe au vote ? Contre ? Abstention ? Je vous remercie. Monsieur BALZAMO va rapporter le dernier point.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

34. INDEMNISATION D'UN CLIENT DU PORT DE CARNON A LA SUITE D'UN INCIDENT SUR UN BATEAU

Rapporteur : BALZAMO Dominique

Monsieur Dominique BALZAMO : Indemnisation d'un client du port de Carnon suite à un incident. Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que le bateau d'un client a été endommagé lors d'une opération de carénage. En effet, le 21 juin dernier, lors d'une manutention du bateau de Monsieur X, un incident lors du calage du navire a endommagé la coque de celui-ci. Monsieur X a saisi son assureur. Nous-mêmes, nous avons saisi notre assureur, notre expert, etc. Deux expertises ont eu lieu, la première le 24 juillet et la seconde le 18 août. Les experts des deux parties se sont entendus sur la nature des travaux à réaliser et trois entreprises ont été missionnées, seules deux ont été retenues : la société ICR pour 16 000 euros, la société AM Composite pour 17 000 euros. La proposition à ICR a été validée par les experts dans sa totalité. Un protocole d'accord avec le plaisancier va être signé en vue d'accepter cette indemnisation pour son bateau. Il est proposé, au conseil municipal, d'approuver le versement d'une indemnité de 16 802,80 euros TTC et d'approuver le protocole que vous avez en annexe.

Madame Caroline FAVIER : C'est l'assureur qui paye ou c'est nous ?

Monsieur Dominique BALZAMO : C'est nous. L'assurance n'a pas marché parce que c'était une erreur de calage du bateau, de manutention.

Monsieur Frantz DENAT : Et pourquoi ce n'est pas le port ?

Monsieur Yvon BOURREL : C'est le port.

Monsieur Frantz DENAT : Je croyais qu'il y avait deux budgets différents.

Monsieur Dominique BALZAMO : C'est le budget du port.

Monsieur Frantz DENAT : C'est pris sur le budget du port.

Monsieur Yvon BOURREL : Oui. On passe au vote. Contre ? Abstention ? Unanimité. Monsieur BOURGUET, comme je m'y étais engagé, mais il n'y aura pas de réponse. Vous lisez votre mémoire, on vous écoute religieusement.

Monsieur Daniel BOURGUET : Ça n'appelle pas de réponse. C'est une décision de l'EPF d'Occitanie du 2 juillet 2025, décision 2025-80. Il s'agit de préempter, d'utiliser la préemption comme vous l'avez demandée, pour deux lots qui sont derrière le Mistral. Considérant que cette carte de synthèse localise les parcelles, objets de la présente décision, dans un secteur de renouvellement urbain prioritaire dit sud, délimité par le boulevard de la Liberté au nord, l'avenue Gaston Baissette à l'ouest, la rue Paul Fort à l'est et le stade Cancel au sud, dans ce secteur, la commune envisage la réalisation d'une opération d'aménagement consistant à requalifier l'esplanade du boulevard de la Liberté, réaliser un espace public structuré autour d'une maille planté nord-sud et un maillage piétonnier, faisant le lien entre le centre historique et la plaine des sports, et réaliser des programmes de logement permettant d'atteindre une densité moyenne de 35 logements à l'hectare, soit 80 à 100 logements environ. Merci de m'avoir écouté.

Monsieur Yvon BOURREL : Ce sont les premiers remerciements de la soirée, merci. Monsieur CHAZOT.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : J'ai adressé à Monsieur le Maire une requête qui peut éventuellement être partagée avec vous pour tous les candidats à l'élection municipale en l'occurrence ou autre, pour ceux qui sont autour de cette table et celles qui n'y sont pas non plus. Les associations ont fait remonter justement que sur les panneaux d'affichage libre, il y avait un côté qui était pour la vie des quartiers, l'affichage libre à destination de l'ensemble des candidats où chacun peut faire ce qu'il veut sur cette partie, et la partie vie associative en priorité réservée pour les associations qui se plaignent de cet affichage. À titre personnel, j'ai donné mes consignes, mais j'ai proposé à Monsieur le Maire, même s'il n'y a pas d'obligation légale, de fluidifier la chose sur la partie des panneaux côté vie des quartiers, de faire un marquage, une ligne blanche qui laissera un espace de six emplacements pour une feuille A3, ce qui permettra à chaque candidat d'avoir un petit espace sans se bouffer l'un l'autre et préserver l'espace des associations. On peut déjà faire ça parce qu'il n'y a pas les six qui affichent, puis on verra après.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur CHAZOT, quel que soit le nombre de listes, le panneau double-face est dédié à la vie des quartiers. Je ne peux pas, si ce n'est de le faire de manière confiscatoire, priver quelqu'un qui vend un matelas, qui a perdu un chien ou qui veut adopter un chaton, de mettre son annonce. Autant les salles sont réservées en période électorale prioritairement aux candidats, ce coup-ci, ce sont les municipales, autant je ne peux pas confier, à cet espace, que l'expression des groupes, même si j'invite chacun, c'est une démarche de bon sens, à ne pas afficher comme le font certains, on le leur a rappelé, sur les tableaux électriques ou des choses comme ça. C'est disgracieux et ce n'est pas respectueux surtout quand on se prétend au service de la République et des valeurs de la République et de la démocratie.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je partage ce que vous venez de dire. Mon propos n'est pas de

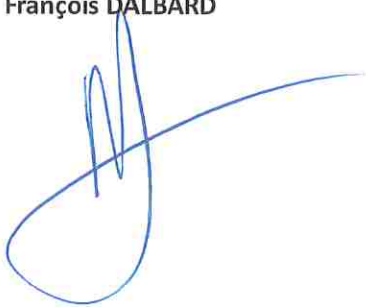
donner des indications, c'est de faire un quadrillage en blanc sur cette partie, chacun sera libre de faire ce qu'il veut, candidat ou pas. C'est juste pour organiser l'affichage. C'est simplement ça que je vous demande, pas autre chose.

Monsieur Yvon BOURREL : Très bien, bonne suggestion, bonne intention. Je vous ai répondu. Le quadrillage ? Et s'il y a sept ou huit listes ? Il faudra le faire plus petit. Bonne soirée, et rendez-vous le 16 février pour le prochain conseil. Passez de bonnes fêtes en attendant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 25

**Le secrétaire de séance,
François DALBARD**



**LE MAIRE
Yvon BOURREL**

